

Étude de la situation
de l'exploitation
sexuelle et de la
traite des enfants sur
les sites d'orpaillage
au **MALI**

CONSULTANTS

M. Saidou Ouédraogo

Expert international en droits et protection de l'enfant

M. Coulibaly Ngra zan Christophe

Psychologue, Expert en sciences de l'éducation, Co-consultant

M. Ramdé Zakaya

Expert Statisticien

.....
Date de rédaction

mars 2020

.....
Maquette et conception graphique

Ophélie Rigault, www.oedition.com

Les enfants visibles sur les photos ne sont pas victimes d'exploitation sexuelle.

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	2
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	3
RÉSUMÉ EXÉCUTIF	4
INTRODUCTION	8
PARTIE 1. CONTEXTE, OBJECTIFS ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE	11
1. Contexte	12
2. Objectifs et résultats attendus de l'étude	13
3. Méthodologie de l'étude	14
4. Définitions des concepts	17
PARTIE 2. PRÉSENTATION ET ANALYSES DES RÉSULTATS	19
1. Caractéristiques des sites	20
2. Formes d'exploitation sexuelles subies par les enfants sur les sites	26
3. Déplacement des enfants sur les sites	33
4. Défis et dispositif de la protection des enfants sur les sites d'orpaillage	35
RECOMMANDATIONS	36
CONCLUSION	38
BIBLIOGRAPHIE	40
ANNEXES	42
Outils de collecte des données	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Nombre d'entretiens, <i>focus group</i> et récits de vie réalisés	Page 15
Figure 1. Localisation des sites enquêtés	Page 20
Tableau 2. Répartition par sexe et par âge des enfants recensés sur les deux sites	Page 22
Tableau 3. Répartition des enfants enquêtés sur les sites suivant le parcours scolaire (écoles classiques et coraniques)	Page 23
Tableau 4. Répartition des enfants enquêtés des sites selon le statut matrimonial	Page 24
Tableau 5. Répartition des enfants enquêtés selon la zone de provenance	Page 24
Tableau 6. Répartition des enfants des sites selon qu'ils vivent ou non avec leurs familles	Page 25
Tableau 7. Répartition des enfants selon qu'ils ont subi ou non des rapports sexuels sur les sites	Page 26
Tableau 8. Répartition des enfants victimes d'exploitation sexuelle à des fins de prostitution selon l'origine et l'âge	Page 27
Tableau 9. Répartition des enfants associés ou témoins d'actes pornographiques sur les sites	Page 29
Tableau 10. Répartition des enfants témoins de pratiques rituelles sur les sites en lien avec l'ESE	Page 30
Tableau 11. Activités menées par les enfants	Page 30
Tableau 12. Revenu moyen journalier (RMJ) en FCFA des enfants travailleurs « indépendants » selon le type d'activité exercée sur les sites	Page 31
Graphique 1. Revenu moyen en FCFA par modalités de paiement des enfants salariés sur les sites selon qu'ils sont victimes d'exploitation sexuelle ou non	Page 32
Tableau 13. Répartition des enfants selon le motif de présence sur les sites	Page 33
Graphique 2. Répartition des enfants suivant les modalités du déplacement	Page 33
Graphique 3. Répartition des enfants potentiellement victimes de traite	Page 34

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

BNCE Mali	Bureau National Catholique de l'Enfance
CASE SAHEL	Communauté agriculture santé éducation au Sahel
DNPEF	Direction Nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille
ECPAT	<i>End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of children for Sexual Purposes</i> , Sigle anglais de « Mettre fin à la prostitution, à la pornographie et à la traite des enfants à des fins d'exploitation sexuelle »
ESE	Exploitation sexuelle des enfants
GAAS Mali	Groupe d'Animation Action au Sahel-Mali
GAD	Guinée Action Développement
GEDEFOR	Gestion Décentralisée des Ressources des Forêts
INSTAT	Institut National de la Statistique
OHVN	Office de la Haute Vallée du Niger
ONG	Organisation Non gouvernementale
PADI	Plan d'Action pour le Développement Intégré
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PSSA	Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire
RAO	Réseau Afrique de l'Ouest
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

ECPAT Luxembourg a commandité une étude sur la situation de l'exploitation et la traite des enfants à des fins sexuelles sur deux sites d'orpaillage dans le cercle de Kangaba au Mali. Ce sont 356 enfants âgés de 12 à 17 ans qui ont participé aux enquêtes sur 483 enfants recensés vivant sur les deux sites. Les résultats de l'étude attestent que 46.3% des 356 enfants enquêtés ont affirmé avoir subi des rapports sexuels sur les sites, ce qui confirme que l'exploitation sexuelle des enfants sur les sites d'orpaillage est une réalité. La traite et les pires formes de travail des enfants sont également des pratiques subies par les enfants. Force est de constater que malgré l'arsenal juridique national et les accords internationaux ratifiés par le Mali en matière de promotion des droits et protection de l'enfant, des violations des droits de l'enfant se perpétuent en l'absence d'un système formel de protection de l'enfant et de l'insuffisance des interventions des acteurs de la protection de l'enfant sur ces sites. Aussi, cette étude vise à mobiliser les communautés et les autorités politiques pour la mise en place des dispositifs de prévention et de protection des enfants dans les sites d'orpaillage et formule des recommandations pour garantir un environnement protecteur pour les enfants vivants sur les sites d'orpaillages.

CONTEXTE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Selon la revue *MINES ET COMMUNAUTÉ* du Mali, « Le Mali connaît ces dernières années une explosion du secteur de l'orpaillage traditionnel. On estime à plusieurs centaines le nombre d'exploitations minières et de carrières artisanales dans le pays ». Divers problèmes sociaux et sanitaires se développent sur les sites d'orpaillage traditionnels et affectent un grand nombre d'enfants qui y travaillent et évoluent dans des conditions d'insécurité, de risques, d'abus et d'exploitations sexuelles. Pour mieux appréhender les questions entourant la traite et l'exploitation sexuelles subies par les enfants sur les sites aurifères, il est impératif d'avoir des données quantitatives et qualitatives relatives au travail des enfants sur les sites d'orpaillage pour mieux connaître les violations qu'ils subissent, notamment la traite et l'exploitation sexuelles.

Pour ce faire, une étude a été réalisée en novembre 2019 sur les deux sites aurifères de Kokoyo et de Koflatiè du Cercle de Kangaba, dans les communes de Nougou et Kaniogo du Mali. La collecte des données sur le terrain s'est déroulée du 5 au 12 novembre 2019 sur les deux sites d'orpaillage. Deux approches ont été utilisées : l'approche quantitative et l'approche qualitative. L'approche quantitative a consisté en une enquête transversale et l'approche qualitative en des entretiens individuels, des *focus groups* et l'élaboration de récits de vie.

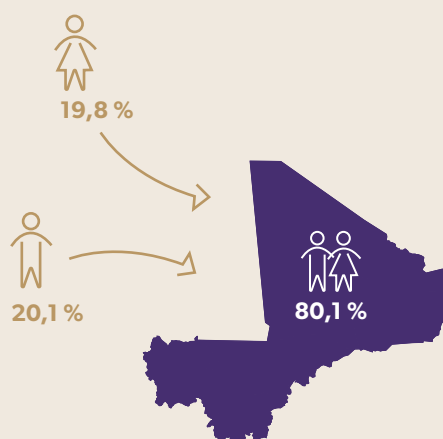
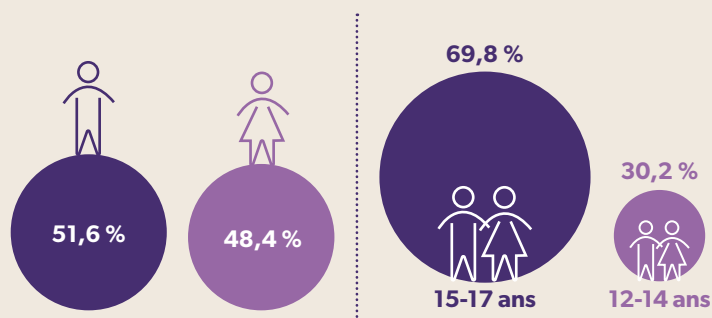
RÉSULTATS MAJEURS

Les résultats majeurs de l'étude portent sur les trois axes clés suivants :



LES CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS ENQUÊTÉS

En termes de genre, **plus de la moitié des enfants enquêtés sur les sites (51,6 %) sont des garçons**. Si ces derniers sont légèrement plus représentés sur l'ensemble des sites, les filles sont toutefois plus nombreuses sur le site de Kokoyo, avec 54,4 % contre 45,6 % pour les garçons. Ceci s'explique en partie par le taux plus élevé d'abandon scolaire des filles dans cette localité. Selon la tranche d'âge, **plus de deux tiers des enfants (69,8 %) ont un âge compris entre 15 et 17 ans** et moins d'un tiers (30,2 %) sont âgés d'à peine 12 à 14 ans.



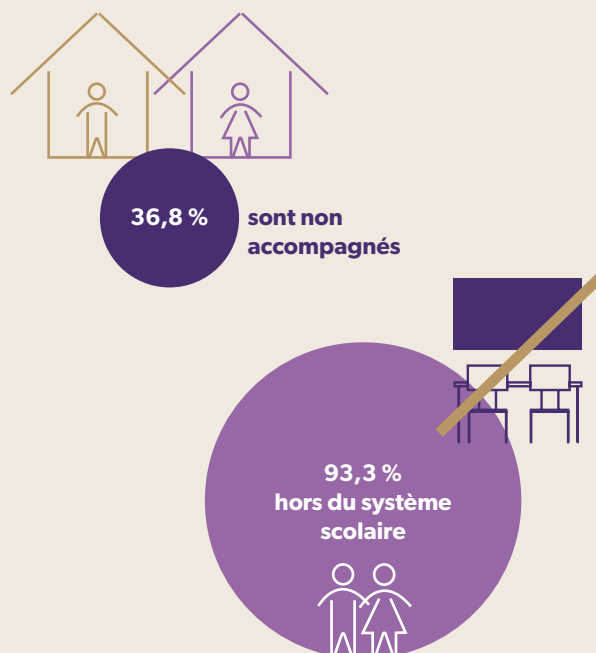
Du point de vue de l'origine, 19,9 % des enfants enquêtés viennent d'autres pays africains, contre **80,1 % d'enfants originaires du Mali**. Vis-à-vis des enfants originaires du Mali, 36 % viennent de régions autres que celle abritant les sites, 11,8 % sont issus des communes abritant les sites, 4,2 % d'autres communes et seulement 1,7 % proviennent d'autres cercles que celui abritant les deux sites.

L'analyse croisée des activités exercées sur les sites indique que la plupart des filles venues des pays étrangers se retrouvent sujettes à la prostitution.

Les enfants présents sur les sites proviennent de différentes situations :

- des familles qui arrivent sur les sites avec leurs enfants à la recherche de bien-être social et économique ;
- d'employeurs, de recruteurs, d'intermédiaires qui amènent des enfants sur les sites à des fins d'exploitation économique, y compris d'exploitation sexuelle ;
- des enfants qui viennent d'eux-mêmes, seuls ou en compagnie d'amis pour chercher de l'or, du travail, ou faire du petit commerce.

En ce qui concerne les filles qui migrent vers les sites aurifères, elles sont principalement à la recherche d'argent pour constituer leur trousseau de mariage, comme le recommandent certaines coutumes.

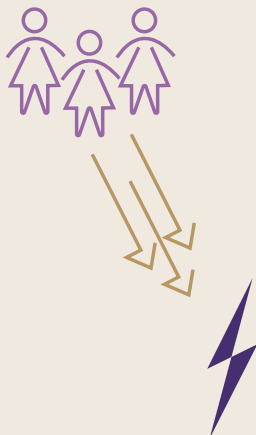
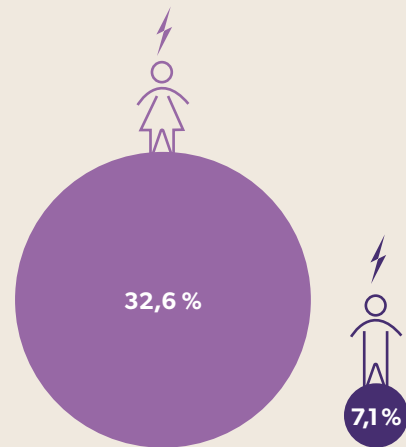




LES FORMES DE VIOLENCES SUBIES PAR LES ENFANTS

Selon les résultats de l'étude, l'exploitation sexuelle des enfants est une réalité sur les sites d'orpaillage étudiés. Ainsi, sur les 356 enfants rencontrés, **46,3 % déclarent ouvertement avoir subi des rapports sexuels sur les sites**. Les filles sont plus exposées ou victimes d'exploitation sexuelle que les garçons sur les sites. Si certains rapports sexuels ont lieu en échange de contreparties en nature, espèces ou promesses, d'autres, par contre, se déroulent sous la contrainte (abus et usage de force). Ainsi, **7,1 % des garçons et 32,6 % des filles ont subi des rapports sexuels par contrainte**. Les rapports sexuels avec contrepartie concernent à la fois les enfants accompagnés (87,2 % d'entre eux) et les enfants non accompagnés (95 % d'entre eux).

Ces chiffres attestent néanmoins que les enfants ne bénéficiant pas d'accompagnement familial sont davantage exposés à l'exploitation sexuelle.



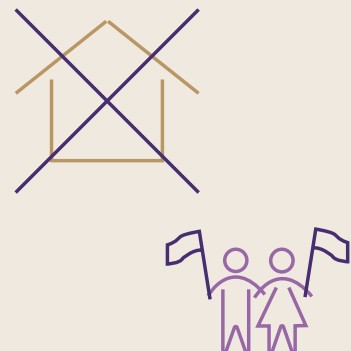
En échange de rapports sexuels avec des filles de moins de 18 ans, les garçons ont remis une contrepartie en argent, en sécurité physique, en promesse de travail ou en biens matériels (téléphones portables). Ils sont donc considérés comme clients ou auteurs. En revanche, ceux ayant subi des rapports sexuels sous la contrainte (force physique ou menaces verbales ou intimidation) avec ou sans contrepartie sont considérés comme victimes d'exploitation sexuelle. Sur ce sujet, la revue documentaire est muette et ne permet pas de trouver d'éléments de comparaison ou de connaissance du phénomène sur les sites d'orpaillage enquêtés.

Cependant, les différents témoignages des autorités locales, des services techniques, des leaders communautaires et des parents confirment l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants, principalement la prostitution de filles mineures sur les sites, et plus particulièrement de celles en provenance de pays étrangers.

En sus de l'exploitation sexuelle, la traite, les pires formes de travail des enfants et les violences physiques et verbales représentent d'autres formes de violations des droits ou de risques auxquels les enfants sont confrontés sur les sites.

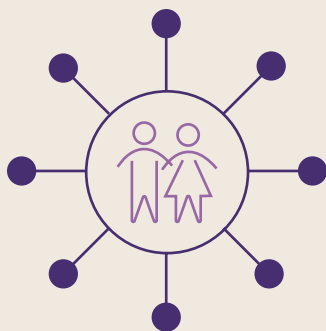
De nombreux facteurs de risques ont également été identifiés, notamment la situation des enfants non accompagnés, les mauvaises conditions de vie des enfants sur les sites, le manque de moyens pour faire face aux besoins quotidiens et l'absence de mécanisme de protection (communautaire et institutionnel) sur les sites.

Pour certains enfants, la situation de vulnérabilité est antérieure au site (absence des parents, conditions de vie précaires, mobilité, etc.)





LES MÉCANISMES DE PROTECTION DES ENFANTS SUR LES SITES



Malgré les différents textes, politiques et programmes de protection de l'enfance en vigueur au Mali, le système formel de protection des enfants est quasiment inexistant sur les sites d'orpaillage. En effet, aucun service public de protection de l'enfance n'intervient à proprement parler sur les deux sites. En revanche, des ONG et des associations développent de façon ponctuelle des activités de sensibilisation à titre de prévention des risques sur les sites. Les services de sécurité (police et gendarmerie) agissent sur la sécurité générale des personnes et des biens lorsqu'ils sont saisis. Les écoles et les centres de santé se situent dans le chef-lieu de la commune, loin des sites. Le système communautaire de protection des enfants sur les sites est également inexistant.

L'organisation communautaire s'intéresse davantage à la sécurité générale des exploitations, à travers la mise en place de gardiens de galeries pour trouver de l'or, le règlement des litiges par les *tomboloma* responsables de sites. La vie sociale est régie par des règles et interdits qui ne visent pas particulièrement la protection des enfants.

Parallèlement, il existe plusieurs croyances qui entourent la recherche de l'or, de type « on ne vole pas l'or » ou « le sang attire l'or ». Certaines de ces croyances sont de nature à favoriser la violence sexuelle contre les enfants. Par exemple, la préférence pour les filles vierges ou le fait d'avoir des rapports sexuels avec une fille qui a ses règles, entre autres, conduisent à des viols et à d'autres formes d'abus sexuels.



RECOMMANDATIONS

Cette étude a permis d'échanger avec les communautés, les autorités politiques et les enfants sur le quotidien de ces derniers et les nombreuses violations qu'ils subissent en tant qu'enfant. Elle représente ainsi le point de départ d'un éveil de conscience collective sur l'urgence de protéger les enfants sur les sites.

À cette fin, des recommandations à l'endroit des autorités politiques et administratives ont été formulées, telles que :



la mise en place de dispositifs de protection des enfants vivant et travaillant sur les sites d'orpaillage ;



l'application effective des traités, textes et conventions internationales ;



et l'instauration de dispositifs de réhabilitation des enfants victimes de traite, de mauvais traitements et d'exploitation économique et/ sexuelle, parmi d'autres.

INTRODUCTION

Pays enclavé au cœur de l'Afrique de l'Ouest avec une superficie d'environ 1 241 238 km², la République du Mali est le plus vaste État d'Afrique de l'Ouest après le Niger. Sa population est estimée à 18 957 258 habitants en 2018, selon les projections de l'Institut National de la Statistique (INSTAT). Avec une croissance démographique de 2,97 %, le pays enregistre en moyenne 500 000 habitants supplémentaires par an¹.

Sur le plan administratif, le Mali compte actuellement 15 régions, 49 cercles et 703 communes ainsi que le district de Bamako (INSTAT février 2018). Le pays tend vers une décentralisation plus poussée avec le transfert de compétences (l'éducation, la santé, l'eau-hygiène-assainissement, la culture, etc.). Cette décentralisation vise à promouvoir le développement local et renforcer les responsabilités des populations locales. Le contexte socioculturel du Mali est caractérisé par une quinzaine de groupes ethniques et la principale langue parlée est le Bambara.

Les migrations au Mali sont séculaires et remontent bien avant l'indépendance du pays en 1960 ; les populations migraient essentiellement pour le commerce et la recherche de terres fertiles. De nos jours, les motifs de départ déterminants englobent la pauvreté de plus en plus importante, notamment en raison de la croissance démographique, l'augmentation du chômage et les conditions climatiques toujours plus difficiles. Selon les enquêtes de l'INSTAT en 2011, les régions de départ sont principalement Sikasso, Kayes et Ségou.

Pour les enfants, la migration constitue une forme de socialisation. Les garçons sont envoyés par leurs parents chez des maîtres coraniques dans d'autres régions pour apprendre le coran. D'autres partent d'eux-mêmes à la recherche de travail pour être autonomes ou aider leurs parents. Quant aux filles, elles migrent majoritairement dans le contexte de travail domestique en vue de préparer leur trousseau de mariage.

La migration comporte des risques importants pour les enfants et les expose à toutes formes de dangers comme l'exploitation par le travail et l'exploitation sexuelle. Bien que le Mali ait ratifié différentes conventions, signé des accords et protocoles au niveau international et régional, et renforcé son arsenal juridique national, ces dangers persistent et les enfants victimes sont de plus en plus nombreux.

1. <https://countrymeters.info/fr/Mali>

En matière de protection de l'enfance, le Mali a ratifié au niveau international, la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant, la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant, les Conventions 182 et 138 de l'OIT respectivement sur les pires formes de travail des enfants et sur l'âge minimum d'accès à l'emploi, et le Protocole Facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants. Au plan régional, le pays a signé des accords avec d'autres États dont l'accord de coopération entre la république du Mali et du Burkina Faso en matière de lutte contre le trafic des enfants signé le 25 juin 2004, et l'accord multilatéral de coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest signé le 27 juillet 2005. Par ailleurs, différents accords régionaux ont été signés avec le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et le Sénégal, complétés par la signature de l'Accord Multilatéral de Coopération en matière de lutte contre la traite des enfants en Afrique de l'Ouest.

Au niveau national, l'environnement juridique a été renforcé par différents instruments législatifs, dont le Code de Protection de l'Enfant et la loi de 2012 sur la Traite des personnes et les pratiques assimilées. En outre, des politiques et programmes ont été élaborés comme la Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant (PNPPE), et son plan d'action quinquennale 2015-2019 ; le Plan National pour l'Élimination du Travail des Enfants (PANETEM) 2011-2023 et la Politique Nationale Genre du Mali qui vise à réduire les inégalités basées sur le genre.

Au plan organisationnel, le principal acteur chargé de la question du bien-être de l'enfant est le Ministère de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille (MPFEF). Une grande partie des politiques, lois et actions en faveur des enfants relèvent également d'autres ministères, comme ceux en charge de la santé et de l'hygiène publique, de l'éducation nationale, de la justice et des Droits de l'Homme, de la Solidarité et de l'Action humanitaire, et de la Sécurité et Protection civile. Au sein du Ministère du Travail et de la Fonction Publique se trouve aussi la Direction Nationale du Travail, dont relève la Cellule Nationale de Lutte contre le Travail des Enfants².

Le pays bénéficie de l'appui d'ONG internationales et nationales œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance. On note également l'appui de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Toutefois, malgré les efforts fournis par l'État et ses partenaires pour assurer la promotion et la protection garanties par les normes internationales et nationales, les enfants restent exposés à diverses formes de violence, d'abus et d'exploitation. Les secteurs de la survie et du développement sont encore en deçà des objectifs fixés par les programmes de développement économique et social. De ce fait, le besoin d'une action publique concertée en matière de promotion des droits, notamment en termes de protection des enfants, se fait sentir davantage.

Selon l'UNICEF, 19 % des enfants n'ont pas été enregistrés à la naissance en 2013. Par ailleurs, les enfants sont victimes d'exploitation économique, notamment les enfants « talibés » qui mendient pour leurs maîtres coraniques, et ceux qui travaillent sur les sites d'orpaillage au profit de leurs parents ou d'autres adultes.

De même, un nombre important d'enfants sont victimes d'exploitation ou d'abus sexuels, souvent perpétrés par des personnes d'autorité : c'est le cas des relations sexuelles entre écolières et enseignants, entre aides ménagères et employeurs, mais aussi entre enfants eux-mêmes³. En outre, de nombreuses filles sont victimes de violences basées sur le genre, de type mariage d'enfant, excision ou encore gavage. Ces pratiques sont considérées par la majeure partie des acteurs comme étant des facteurs exposant les enfants aux abus et à l'exploitation sexuelle.

Les abus et les violences à l'égard des enfants représentent l'une des formes les plus répandues des violations de leurs droits fondamentaux. La violence contre les enfants est une réalité quotidienne. Elle s'exerce à plusieurs niveaux, notamment au sein du foyer et de la famille, dans les écoles et les établissements d'enseignement, au travail et au sein de la communauté, dans les centres de prise en charge et dans le système judiciaire. En effet, la grande majorité des enfants au Mali sont victimes de violence, quelle que soit la forme. Ainsi 72,7 % des enfants de 1 à 14 ans ont subi une agres-

2. Educo, ASDE 2017

3. PLAN International, Analyse situationnelle des droits de l'enfant au Mali, 2018

sion psychologique ou un châtiment corporel. À cela, il convient d'ajouter le travail des enfants qui est de plus en plus prononcé, en raison de la multiplication des sites d'orpailage traditionnels qui entraînent élèves et enseignants⁴.

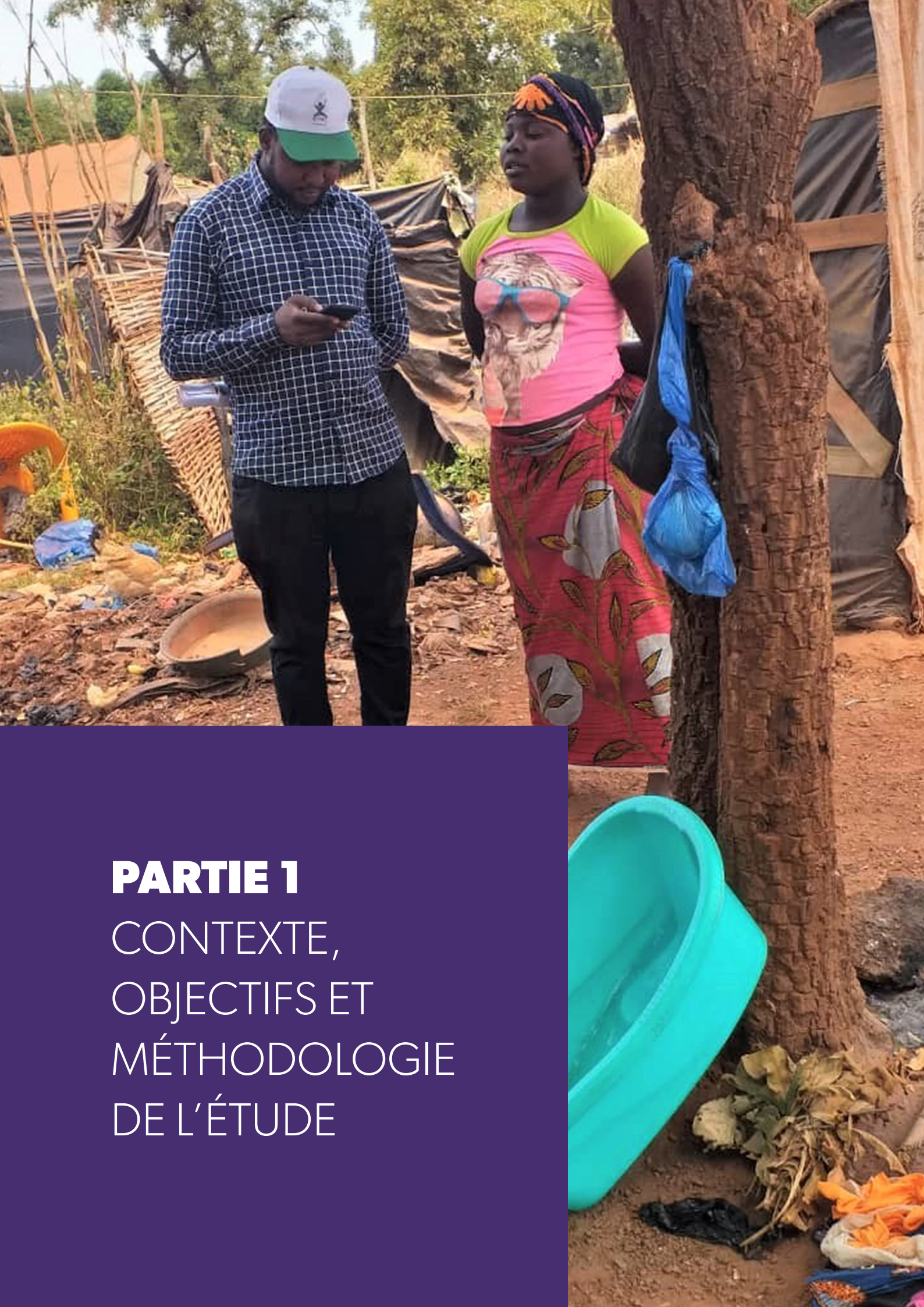
En mai 2013, l'âge minimum d'accès à l'emploi au Mali a été porté de 14 à 15 ans. Cependant, le Code du Travail interdit l'emploi des enfants de moins de 18 ans à des travaux excédant leur force, présentant des causes de danger ou qui, par leur nature et les conditions dans lesquelles ils sont effectués, sont susceptibles de nuire à la santé, la sécurité ou la moralité des enfants. Selon l'enquête nationale sur le travail des enfants réalisée par la Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) et le BIT en 2005, près de 7 enfants sur 10 âgés de 5 à 17 ans sont économiquement actifs (soit environ trois millions d'enfants), et parmi eux, 8 sur 10 effectuent un travail dommageable au regard des conventions de l'Organisation Internationale du Travail et des lois nationales. En 2015, l'enquête MICS estime à 55,8 % les enfants de 5 à 17 ans impliqués dans le travail.

La traite des enfants, de par son caractère clandestin, reste difficile à cerner. Les données statistiques en la matière portent généralement uniquement sur les victimes identifiées. Les types d'exploitations subies par les victimes sont prioritairement d'ordre économique (mendicité, agriculture, domesticité, petit commerce), mais aussi sexuelle.

Le mariage précoce est très répandu et même légalisé par le nouveau Code des Personnes et de la Famille (2011), en contradiction avec les engagements du Mali vis-à-vis des traités internationaux qu'il a ratifiés. Si 16 ans constitue l'âge légal auquel une fille peut être mariée, elle peut toutefois être donnée en mariage à l'âge de 15 ans avec l'accord des parents. Le mariage avant 18 ans est une réalité pour grand nombre de jeunes filles. Selon l'enquête MICS 2015, 16,1 % des femmes sont mariées avant l'âge de 15 ans et 48,9 % avant l'âge de 18 ans. Au moment de l'enquête, près de 38,9 % des filles de 15 à 19 ans étaient en mariage ou en union.

Il est difficile de déterminer l'ampleur de l'exploitation sexuelle des enfants en général, et au Mali en particulier. Néanmoins, une étude réalisée en 2014 par ECPAT Luxembourg sur trois formes d'exploitation sexuelle des enfants (ESE) dans le district de Bamako et les localités de Ségou, Sikasso et Mopti confirme que cette problématique représente bien une réalité au Mali. En effet, selon cette étude, 28,2 % des enfants enquêtés, dont 93,4 % de filles et 6,5 % de garçons, ont été victimes de l'une des trois manifestations d'ESE analysées. La forme la plus répandue est l'exploitation sexuelle des enfants dans la prostitution avec 11,7 % d'enfants victimes, suivie du tourisme sexuel impliquant les enfants et de la traite des enfants à des fins sexuelles avec 9,3 % et 7,2 % d'enfants victimes respectivement.

4. Educo, ASDE 2017



PARTIE 1

CONTEXTE,
OBJECTIFS ET
MÉTHODOLOGIE
DE L'ÉTUDE

1. CONTEXTE

Depuis une décennie, le Mali connaît un développement expansif de l'exploitation minière artisanale. Selon diverses études, il s'agit d'une pratique ancienne remontant à l'époque de l'empire du Mali. Du 13^{ème} et 14^{ème} siècle à aujourd'hui, l'exploitation minière a constitué une source de revenus pour de nombreuses populations, comme activité économique principale ou complémentaire. L'activité consiste à récupérer l'or contenu dans les gites primaires alluvionnaires.

On estime à plusieurs centaines les exploitations minières et carrières artisanales au Mali, sur lesquelles de nombreux enfants sont présents et se retrouvent exposés à différents types de difficultés. De nombreuses problématiques sociales et sanitaires se développent sur les sites d'orpaillage traditionnels, où un grand nombre d'enfants travaillent et évoluent dans des conditions d'insécurité, de risques, d'abus et exploitation sexuels.

Intervenant au Mali depuis 2001 à travers des projets de prévention, de protection et de réhabilitation des enfants exposés et/ou victimes d'exploitation sexuelle au Mali, ECPAT Luxembourg a élargi sa réflexion aux défis de la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Ainsi, pour mieux appréhender ce phénomène et construire des activités de prévention et de protection des enfants, ECPAT Luxembourg, avec le soutien du Ministère des Affaires étrangères et européennes du Luxembourg (MAEEL) et de l'Agence Française de Développement (AFD), a commandité cette étude sur deux sites aurifères au Mali.

Une étude similaire est également conduite par ECPAT France au Burkina Faso, en collaboration avec ECPAT Luxembourg. En effet, ECPAT France et ECPAT Luxembourg ont choisi de coordonner leurs moyens afin de lancer en parallèle la même étude dans ces deux pays (Burkina Faso et Mali). Les équipes de recherche ont été les mêmes (avec l'appui d'équipes de terrain locales dans chacun des pays), ainsi que la méthodologie. Les études ont ensuite été mises en œuvre grâce à un comité de pilotage propre à chaque pays. Un rapport comparé des résultats au niveau de chaque pays est prévu.

2. OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS DE L'ÉTUDE

L'étude a pour objectif global de faire une analyse situationnelle quantitative et qualitative de l'exploitation sexuelle des enfants présents sur les sites d'orpaillage au Mali et ses liens avec la traite des enfants.

Cet objectif global se décline en trois objectifs spécifiques :

1. Identifier le nombre d'enfants, leurs profils socio-économiques et contextes familiaux, ainsi que les raisons qui les ont menés à venir sur ces sites, notamment :

- Identifier les enfants de 12 à 17 ans, filles et garçons, présents sur les sites d'orpaillage et leurs parents ;
- Établir les raisons de leur déplacement vers les sites d'orpaillage (raisons socio-économiques ou recrutement et transport) ;
- Documenter l'existence d'entreprises, réseaux de personnes ou structures impliqués dans le cas de recrutement ;
- Identifier les enfants accompagnés ou non accompagnés par leurs parents au niveau de chaque site.

2. Identifier les différentes formes de violations que les enfants subissent, notamment les différentes manifestations d'exploitation sexuelle des enfants (manifestations et interdépendances avec l'exploitation économique), en particulier :

- Confirmer l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants sur les sites d'orpaillage ;
- Ouvrir les perspectives d'analyse des liens entre ESE et enjeux économiques ;
- Identifier les périodes de prévalence du phénomène d'ESE sur les sites d'orpaillage ;
- Procéder, par site d'orpaillage, à une analyse quantitative des formes d'exploitation subies par les enfants sur la base de données socio-démographiques (nombre d'enfants, lieux de provenance, âge, sexe, situation matrimoniale, etc.) ;
- Faire une analyse des revenus par enfant et par forme d'exploitation sexuelle des enfants (prostitution, mariage d'enfants, production d'outils pornographiques ou à caractère sexuel...) par site d'orpaillage (revenu par enfant par jour ou par semaine selon la forme d'exploitation et revenu par jour ou par semaine des intermédiaires, recruteurs, tuteurs, parents) ;
- Établir l'existence du phénomène de la traite et ses liens avec l'exploitation sexuelle et/ou économique des enfants et des jeunes ;
- Identifier l'existence ou non de réseaux formels et informels de recruteurs.

3. Réaliser un diagnostic rapide du système de protection des enfants à travers l'identification des facteurs/forces et des risques/faiblesses du système de protection de l'enfance sur les deux sites d'orpaillage.

En outre, l'étude devrait permettre de formuler, avec la participation des communautés, des recommandations pour renforcer le dispositif de protection des enfants sur les sites d'orpaillage.

3. MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

Deux approches ont été utilisées pour atteindre les objectifs de l'étude : l'approche quantitative et l'approche qualitative. L'approche quantitative a consisté en une enquête-ménage, au moyen d'un questionnaire sur support digital incorporé sur les smartphones des enquêteurs et dont les cibles étaient les enfants (filles et garçons) de 12 à 17 ans. Au total, 483 enfants âgés de 12 à 17 ans (51,6 % de garçons et 48,4 % de filles) ont été enquêtés avec succès en vue d'identifier le nombre d'enfants, leurs profils socio-économiques et contextes familiaux, ainsi que les raisons qui les ont amenés sur ces sites. Ces chiffres suggèrent que les garçons étaient plus nombreux que les filles au cours de la période de l'enquête.

En parallèle de l'enquête quantitative, une enquête qualitative a également été menée à travers des entretiens individuels approfondis, des *focus groups* et l'élaboration de récits de vie. Au total, 8 *focus groups* et 20 entretiens individuels approfondis ont été réalisés avec les enfants (filles, garçons), les parents (hommes, femmes), les leaders communautaires, les autorités administratives et communales, ainsi que les services techniques et les ONG et associations travaillant au niveau des sites. La taille des *focus group* varie entre 6 et 12 personnes.

Des dictaphones ont été utilisés pour l'enregistrement des conversations lors des *focus groups*, des récits de vie et des entretiens individuels en accord avec les participants. Dans les cas où les répondants ont refusé les techniques d'enregistrement, la prise de notes a été privilégiée. Des photos ont été prises sur certains lieux pour illustration.

Le protocole de recherche a été soumis aux autorités chargées des statistiques nationales pour obtenir le visa statistique, lequel représente un préalable pour ce type de recherche. Un comité de pilotage composé de représentants des ONG facilitatrices (RAO/CASE-SAHÉL), de la DNPEF, de l'INSTAT et d'ECPAT Luxembourg avait pour mission d'analyser et d'approuver les résultats préliminaires, d'appuyer le consultant dans la recherche documentaire et de valider le rapport final. La collecte des données primaires a été précédée d'une revue documentaire pour mieux cerner le problème posé, guider la conception des outils de collecte et alimenter l'analyse des données.

L'entrée sur le site pour la réalisation de l'étude a été facilitée par les ONG facilitatrices de l'étude. Il s'agit du consortium Réseau Afrique de l'Ouest/ Communauté Agriculture-Santé-Education au Sahel (RAO/CASE-SAHÉL) mandaté par ECPAT Luxembourg.

Les sites de Koflatiè et de Kokoyo du cercle de Kangaba ont été retenus au regard du contexte délétère en matière de protection des enfants sur ces sites.

3.1. CHOIX DES CIBLES

Tous les enfants (filles/garçons) de 12 à 17 ans vivant sur les sites de l'étude ont été recensés. Ce recensement a consisté en un ratissage des ménages résidant sur les sites d'orpaillage et a permis l'enregistrement de l'ensemble des enfants éligibles, de sorte à disposer d'informations sur leurs caractéristiques socio-économiques. La méthode « boule de neige » a également été appliquée pour comptabiliser les enfants temporairement absents pendant la période de l'enquête. Les acteurs de protection de l'enfance intervenant sur les sites ainsi que les responsables des sites et de trous ont été mis à contribution pour recenser les enfants éligibles fréquentant les sites.

TABLEAU 1. NOMBRE D'ENTRETIENS, FOCUS GROUP ET RÉCITS DE VIE RÉALISÉS

Groupes cibles	Localité		
	Koflatiè	Kokoyo	Total
Focus group			
Hommes	1	1	2
Femmes	1	1	2
Garçons	1	1	2
Filles	1	1	2
Total	4	4	8
Entretiens individuels			
Autorités administratives et ONG (1)	5	5	10
Leaders communautaires (autorités religieuses et coutumières)	3	3	6
Personnes ressources dans les domaines de l'exploitation sexuelle et de la traite des enfants (responsable de « trou » et autres acteurs identifiés) (2)	2	2	4
Total	10	10	20
Récits de vie			
Filles victimes d'exploitation sexuelle et/ou de la traite des enfants.	2	2	4
Garçons victimes d'exploitation sexuelle et/ou de la traite des enfants.	3	2	5
Total	5	4	9

(1) et (2) :
le nombre
d'entretiens
dépendait de
la présence
de toutes ces
catégories de
cibles sur le
site enquêté

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

3.2. TAILLE DE L'ÉCHANTILLON

Compte tenu de l'objectif qui concernait le recensement de l'ensemble des enfants sur les sites, il n'y a pas eu d'échantillonnage à proprement parler. Toutefois, pour déterminer la charge de travail en fonction de la durée de l'enquête, l'effectif probable d'enfants a été préalablement estimé sur la base d'études antérieures et de projections faites à travers différents modèles mathématiques. À partir de la durée d'administration du questionnaire qui est estimée à 20 minutes par enfant, un enquêteur peut recenser jusqu'à 24 enfants par jour et une équipe composée de deux enquêteurs jusqu'à 48 enfants par jour et par site. Pour trois jours de recensement, l'effectif total anticipé était donc de 144 enfants par site.

3.3. OUTILS DE COLLECTE

La collecte des données s'est réalisée à travers l'établissement d'entretiens face à face. Les outils de collecte sont les suivants :

- Questionnaire individuel Enfant ;
- Manuel de l'enquêteur ;
- Smartphone/tablette contenant le questionnaire Enfant ;
- Guide de récit de vie ;
- Guide de *focus group* ;
- Guide d'observation ;
- Guide d'entretien individuel.

3.4. PROFIL DES ENQUÊTEURS

Les enquêteurs ont été recrutés sur la base des critères suivants :

- Être titulaire d'au moins une licence en sciences sociales ;
- Disposer d'expérience avérée dans la collecte de données CAPI ;
- Avoir 18 ans au moins et 45 ans au plus ;
- Avoir une expérience en matière d'enquêtes auprès des enfants ;
- Être disponible sur la période de collecte des données.

3.5. FORMATION DES ENQUÊTEURS

En amont de la collecte des données, les enquêteurs ont suivi une formation pendant cinq jours, dont trois jours de phase théorique et deux jours de pratique. Cette formation s'est déroulée du 1 au 4 novembre 2019 et a été assurée par le consultant. ECPAT Luxembourg a fait au préalable un exposé sur les différents concepts en lien avec l'objet de l'étude. Un pré-test d'administration du questionnaire en situation réelle a été réalisé par les enquêteurs avant leur déploiement sur le terrain. Il a été suivi d'une séance de débriefing organisée à la fin de la formation, ce qui a permis d'intégrer les difficultés et les solutions idoines pour améliorer la collecte de données.

3.6. COLLECTE DES DONNÉES

Il s'est agi de recenser l'ensemble des enfants, **filles et garçons de 12 à 17 ans**, vivant sur les sites d'orpaillage avec ou sans leurs parents, ainsi que les enfants des localités environnantes qui fréquentent les sites, mais n'y ont pas élu domicile.

Les critères retenus étaient :

- Résider sur un site d'orpaillage ;
- Fréquenter le site au moins une fois pour des raisons quelconques ;
- Obtenir l'accord des parents ou tuteurs pour participer aux interviews.

Une équipe de quatre enquêteurs (deux par site) a assuré la collecte des données quantitatives et qualitatives durant une semaine. Trois jours ont été dédiés au recensement des enfants fréquentant les sites d'orpaillage tandis que les quatre jours suivants ont servi à l'approche qualitative.

La supervision a été assurée de deux manières :

- Directement sur le terrain par le consultant et les membres des deux associations facilitatrices ;
- Indirectement sur la plateforme de l'enquête qui suivait le déroulement en temps réel et le groupe WhatsApp d'échanges entre enquêteurs et superviseurs.

Les données ont été collectées sur les deux sites du 5 au 12 novembre 2019.

3.7. CONSIDÉRATIONS ÉTHIQUES

Les entretiens ont été conduits sur la base des consentements éclairés des personnes interviewées et de leurs parents/tuteurs pour les enfants de 12 à 17 ans. Un protocole de consentement a été élaboré à cet effet. Les normes de confidentialité ont été respectées et strictement appliquées sur la préservation des opinions et des idées des répondants. Le consultant a restitué au commanditaire les données et rapports produits pendant l'étude et n'a point conservé par-devers lui de supports susceptibles de remettre en cause la confidentialité des opinions et des avis des interlocuteurs de la mission. La transparence a été appliquée dans le processus de traitement des données. Ainsi, les données brutes, les données traitées ainsi que les programmes de nettoyage des données sont disponibles et ont été remis au commanditaire.

3.8. PRISE EN CHARGE DES ENFANTS VICTIMES IDENTIFIÉES LORS DES ENQUÊTES

Un mécanisme de prise en charge des enfants victimes d'exploitation sexuelle ou de traite a été mis en place pour répondre aux besoins d'accompagnement des enfants victimes identifiés lors de l'enquête. Ainsi, les enquêteurs ont été formés pour pouvoir détecter les souffrances d'un enfant victime et organiser le référencement auprès des

services compétents (services sociaux, ONG ou associations spécialisées). Des moyens et dispositifs étaient disponibles au niveau d'ECPAT Luxembourg à cet effet. Cependant, aucun cas nécessitant une prise en charge n'a été décelé.

3.9. TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

L'ensemble des informations recueillies à travers l'exploitation des documents, les entretiens, les *focus groups* et les questionnaires constitue le corpus de données pour la rédaction du rapport de l'étude. Ces données ont fait l'objet d'une analyse qui a tenu compte des questions clés de l'étude. Les données qualitatives collectées ont été transcrites et transférées sur le logiciel Word pour analyse. Quant aux données quantitatives, elles ont été extraites de la plateforme KoBoToolBox et transférées sur le logiciel statistique SPSS afin de les analyser. La collecte mobile sur KoBoCollect a permis d'intégrer les contrôles de cohérence systématiques compte tenu des programmes incorporés, limitant ainsi les erreurs de saisie et de collecte. Aussi, les coordonnées GPS des sites visités ont été collectées, permettant de visualiser sur une carte les points où les entretiens se sont déroulés. Au demeurant, la base totale a été apurée avant la production des tableaux.

La technique de l'analyse de contenu a été utilisée pour les données qualitatives (données des entretiens et des *focus groups*). L'analyse des données des questionnaires a pris en compte un certain nombre de variables, telles que le sexe et l'âge. En résumé, la tâche d'analyse a consisté à organiser l'information selon des catégories et à l'interpréter pour qu'elle soit compréhensible et permette de répondre aux questions de recherche, telles que formulées en fonction des objectifs de l'étude. L'analyse a été basée sur la triangulation des données (croisement des données de la revue documentaire, des entretiens, des *focus groups* et des questionnaires). Les résultats obtenus ont été interprétés pour répondre aux questions de l'étude.

3.10. LIMITES DE L'ÉTUDE

Deux limites essentielles sont à retenir pour cette étude :

- Seulement deux sites ont été enquêtés sur des centaines que compte le pays. De ce fait, les résultats de l'étude ne peuvent pas être généralisés à l'échelle nationale.
- L'étude a abordé des thématiques sensibles et complexes (l'exploitation sexuelle et la traite). Il existe donc un risque que l'ampleur de l'exploitation sexuelle et de la traite mesurée soit sous-estimée.

4. DÉFINITIONS DES CONCEPTS

Pour une bonne compréhension du contenu du rapport, une définition d'un certain nombre de concepts s'avère nécessaire.

ENFANTS

Selon la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE) et la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant (CADBE), un enfant est tout être humain âgé de moins de dix-huit ans. Cette définition a été retenue au sein de la présente étude.

Pour des raisons pratiques, les enfants, filles et garçons de 12 à 17 ans, ont été retenus comme cibles de l'étude. À cet âge, ils sont plus exposés à la mobilité et aux risques d'exploitation sexuelle et économique, et ils disposent de capacité à fournir des informations sur leurs vécus.

PARENTS

Il s'agit du père ou de la mère biologique de l'enfant, ou d'une personne de plus de 18 ans membre de la famille proche et ayant la responsabilité de l'enfant.

ENFANTS NON ACCOMPAGNÉS

Selon les Principes directeurs inter-agences relatifs aux enfants non accompagnés ou séparés de leur famille, « Les enfants non accompagnés (parfois appelés "mineurs non accompagnés") sont des enfants qui se trouvent séparés de leurs deux parents et d'autres membres de leur famille, et qui ne sont pris en charge par aucun adulte à qui la loi ou la coutume attribue la responsabilité de s'occuper d'eux ».

TUTEUR/ TUTRICE

Toute personne (homme ou femme) âgée de plus de 18 ans, n'étant ni le père ni la mère biologique de l'enfant, n'ayant aucun lien de parenté avec lui, mais en ayant la charge. Ce sont les parents ou les tuteurs/tutrices qui ont renseigné les questionnaires pour les enfants absents du site au moment de l'étude.

VIOLENCES SEXUELLES

Par violence sexuelle, on entend « tout acte sexuel ou toute tentative d'acte sexuel exercé par autrui en faisant usage de la force, tout autre acte non désiré de nature sexuelle n'impliquant pas un contact (comme le voyeurisme ou le harcèlement sexuel), les actes de traite à des fins sexuelles d'une personne n'étant pas en mesure de donner son consentement ou ayant refusé de le faire, ainsi que l'exploitation en ligne »⁵.

EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS

Selon ECPAT et dans le cadre de cette étude, l'exploitation sexuelle des enfants s'entend comme toute utilisation d'un être humain âgé de moins de 18 ans pour des activités sexuelles, en échange d'avantages en nature (ou de promesse d'avantages, tels que de la nourriture, un abri, de l'argent, ou encore une protection) et d'avantages économiques/financiers versés directement à l'enfant ou à une tierce personne.

L'exploitation sexuelle recouvre plusieurs phénomènes, explicités ci-après d'après le Guide de terminologie pour la protection des enfants contre l'exploitation et l'abus sexuels⁶.

L'**exploitation sexuelle des enfants à des fins de prostitution** désigne le fait, pour un enfant, d'être contraint à se livrer à des activités sexuelles en échange de quelque chose ayant de la valeur (argent, objet, nourriture, faveur, hébergement, etc.). Ce n'est pas nécessairement l'enfant qui reçoit cette contrepartie, c'est de fait le plus souvent un tiers. En outre, il n'est pas nécessaire que l'objet de l'échange soit effectivement donné, une simple promesse suffit, même si elle n'est jamais réalisée.

L'**exploitation sexuelle des enfants dans le cadre des voyages et du tourisme** fait référence à l'exploitation sexuelle d'enfants par des touristes, voyageurs et visiteurs, tant étrangers que nationaux.

5. OMS, 2017 : Sept stratégies pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, Genève, Suisse

6. <http://luxembourg-guidelines.org/themen-code-pdf-viewer-sc/?file=http://luxembourgguidelines.org/wp-content/uploads/2017/06/Terminology-guide-lines-396922-FR.pdf&set-tings=011100011&lang=fr-FR#page=&zoom=auto&pagemode=>

L'**exploitation sexuelle des enfants en ligne** est un délit commis par des personnes qui utilisent les technologies de l'information et des communications (TIC) pour exploiter des enfants. Elle inclut, par exemple, le *sexting*, les images sexualisées d'enfants, mais aussi les matériels d'abus/d'exploitation sexuels d'enfants, le *grooming* (solicitation d'enfants à des fins sexuelles en ligne) ou le *live streaming* (retransmission en direct d'abus sexuels en ligne).

TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

Le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (dit **Protocole de Palerme**) définit la traite des êtres humains comme « le recrutement, le transport, le transfert, l'hébergement ou l'accueil de personnes par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation. L'exploitation comprend, au minimum, l'exploitation de la prostitution d'autrui ou d'autres formes d'exploitation sexuelle, le travail ou les services forcés, l'esclavage ou les pratiques analogues à l'esclavage, la servitude ou le prélèvement d'organes » (Article 3.a).

En droit international, la traite est donc constituée par le cumul de 3 éléments :

- une action (recruter, héberger, transporter...) ;
- un moyen (menace, contrainte, abus d'autorité...) [Non applicable si la victime est un enfant] ;
- une fin d'exploitation de la victime (ici un enfant).

Lorsque la victime de traite est mineure, les moyens deviennent indifférents et la question de savoir s'il y a eu traite dépend uniquement de l'action et des fins d'exploitation (Protocole de Palerme, article 3.c.).

Dans le cadre de la présente étude, il a été difficile de mettre en évidence le recrutement d'enfants depuis leurs milieux d'origine. Le recrutement a, en effet, changé de forme et s'opère désormais essentiellement sur place à des fins d'exploitation. Des facteurs de risques sont associés comme le fait d'être non accompagnés ou en mobilité.

MARIAGE D'ENFANTS

On entend par mariage d'enfants, tout mariage dans lequel au moins l'un des conjoints est un enfant. Il s'agit de l'acte de marier un enfant, en général une fille, avec ou sans son consentement.

Certains mariages d'enfants sont considérés comme une forme d'exploitation sexuelle des enfants, dans la mesure où les parents en tirent un bénéfice économique et social.

Si le mariage d'enfants est interdit au Mali, les lois religieuses et coutumières le permettent encore souvent.



PARTIE 2

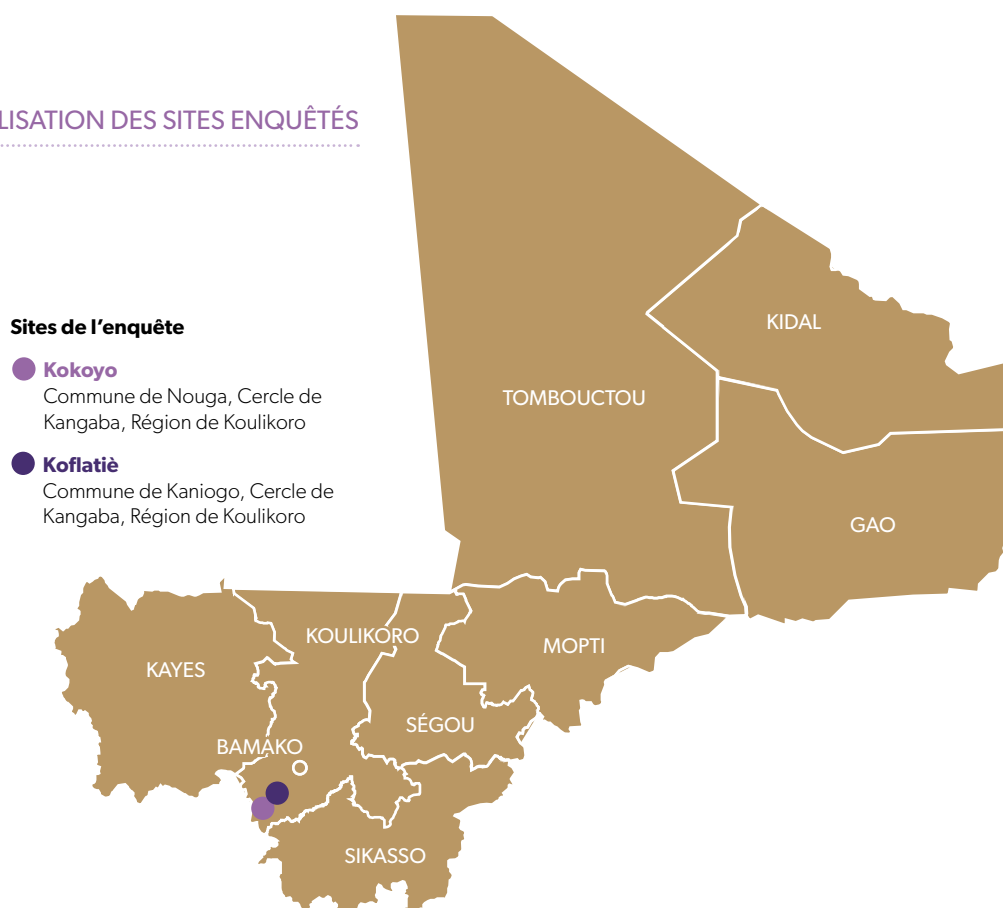
PRÉSENTATION ET ANALYSES DES RÉSULTATS

1. CARACTÉRISTIQUES DES SITES

1.1. PRÉSENTATION DES SITES

L'étude s'est intéressée à deux sites d'orpaillage : le site de Koflatiè et celui de Kokoyo dans la région de Koulikoro, communes de Kaniogo et de Nougua. Ces communes abritent également d'autres sites : Tèkè, Frogo, Chiabougou et Salamalec pour la commune rurale de Kaniogo, et Djabani, Djourba, Fabebatou, Samaya, Kalimanbarafoura Niaouleni, Kobadani et Sananfra pour la commune de Nougua.

FIGURE 1. LOCALISATION DES SITES ENQUÊTÉS



La commune de Nougua couvre une superficie de 606,65 km² et regroupe six villages, dont Kokoyo. Elle compte une population totale de 12 312 habitants (RGPH 2009) en majorité malinkés. Cependant, on y rencontre différentes ethnies, telles que bambaras, peulhs, somonos, bozos, soninkés et maures. Les structures étatiques évoluant dans la commune comprennent un centre de santé communautaire (CSCOM), quatre centres secondaires de santé à Danga, Banancoro, Samaya et Djoulafondo et six écoles publiques. Par ailleurs, des ONG internationales et nationales (OHVN, PLAN MALI, PADI, ATOPFER, GAD, PSSA, VITRINE, ADMINISTRATION) interviennent également. Grâce à sa frontière avec la Guinée, la commune de Nougua constitue un centre important d'échanges commerciaux portant essentiellement sur l'huile de palme et les produits manufacturés tels que les tissus.

La commune rurale de Kaniogo est située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest du chef-lieu du cercle de Kangaba. Son chef-lieu, Kéniégoué, est à 30 km au sud de la ville de Kangaba. La commune est limitée au nord par celle de Minidian, à l'est par les communes rurales de Maramandougou et Séléfougou, à l'ouest par la commune rurale de Benkadi, au sud-ouest par la République de Guinée et au sud par la commune rurale de Nougou. Sa population compte 16 785 habitants, composée essentiellement de Malinkés. Les Peulhs, Sarakolés, Bambaras en représentent une infime partie. La population active est de 95 %. Les principales activités économiques sont l'agriculture, l'orpaillage traditionnel, l'élevage, le maraîchage, la pêche et le petit commerce. Elles sont pratiquées par environ 95 % de la population. Les organisations paysannes, les coopératives et les associations féminines très actives bénéficient souvent de financements de certains organismes publics, privés et non gouvernementaux, tels que la mairie, directement ou à travers son projet GEDEFOR, et les ONG comme Plan Mali, le Tonus, GAAS Mali, etc. L'orpaillage traditionnel est un atout majeur pour la commune dans la mesure où il contribue à près de 35 % du fonctionnement de la mairie, mais il engendre des litiges fonciers entre les villageois et les orpailleurs qui investissent les terres.

Les deux sites présentent des similitudes en matière de populations, de superficie et de mode d'organisation de vie. L'habitat est spontané et de fortune. En général, les gens sur les sites vivent sous des hangars ou des huttes. D'autres habitent en dehors des sites et y viennent uniquement pour travailler. Les activités se déroulent en journée et le vendredi constitue le seul jour de repos sur les deux sites.

En règle générale, un site d'orpaillage artisanal est créé à la suite de la découverte d'or par une personne, qui est ensuite rejointe par d'autres qui se regroupent et instaurent des règles de fonctionnement obligatoires. Ces sites constitués fonctionnent sur un mode de chefferie gérée par un chef de village et ses conseillers. Le chef de village en est l'autorité, il représente le site et s'assure du respect et de la promotion des pratiques de cohésion et de développement communautaire. L'activité principale sur les sites d'orpaillage est l'exploitation artisanale de l'or qui reste un secteur d'activité très complexe à gérer, d'où la mise en place des *Tomboloma*⁷.

Le *Tomboloma* est l'organe responsable de la gestion de l'extraction, de la commercialisation et de l'organisation de tous les acteurs impliqués dans le processus d'exploitation de l'or. Bien que la vie sur les sites donne une impression de désordre, elle est en réalité bien organisée et réglementée. Chacun connaît sa place, son rôle et ses responsabilités, ainsi que les sanctions en cas de non-respect des règles. Parallèlement aux règles, il existe de nombreuses croyances qui participent à la gouvernance des sites, telles que « On ne vole jamais l'or » ou encore « Le sang appelle l'or ». Certaines de ces croyances génèrent des pratiques endogènes qui participent aux violences sexuelles comme les viols ou l'exploitation sexuelle de filles vierges.

« On ne vole jamais l'or »

« Le sang appelle l'or »

Lors de la mission préparatoire conduite par les deux ONG facilitatrices de l'étude à Koflatiè et à Kokoyo, les chefs de village et les *Tomboloma* ont affirmé que l'exploitation multiforme des femmes et des enfants faisait partie du quotidien sur leurs sites. Malgré leur statut de responsables, ils ne sont pas parvenus à mettre en place des mesures préventives. Par ailleurs, ils rencontrent des difficultés dans la gestion de certaines situations, et espèrent que les résultats de cette étude pourront les aider à une meilleure compréhension du phénomène qui impacte la vie des couches les plus vulnérables.

Les enfants qui se trouvent sur les sites d'orpaillages de Koflatiè et de Kokoyo viennent des villages environnants (enfants déscolarisés et non scolarisés), des régions du Mali (leurs premières destinations étaient les grandes villes pour le travail domestique) et des pays limitrophes (Burkina Faso, Guinée Conakry, Côte d'Ivoire) et d'autres pays comme le Ghana et le Nigéria (aventuriers). Selon les autorités communales de Kaniogo, l'exploitation sexuelle et certaines formes de traite des enfants sont pratiquées sur les sites d'orpaillage des communes de Kaniogo et de Nougou. Ces derniers sont fréquentés en majorité par des populations dont l'âge est compris entre 10 et 35 ans (99 %), de ressortissants du Mali et de certains pays limitrophes (Burkina Faso, Guinée Conakry, Sénégal, Côte d'Ivoire) et d'autres pays d'Afrique subsaharienne (Ghana, Nigéria et Sierra Leone).

7. *Tomboloma* : organe responsable de la gestion de l'extraction, de la commercialisation et de l'organisation de tous les acteurs impliqués dans le processus d'exploitation de l'or.

Les femmes et les enfants exercent diverses activités comme le lavage des terreaux ou encore le petit commerce (restauration, vente de boissons). Des activités clandestines « complètent » le revenu issu des activités ci-dessus, telles que la prostitution et la vente de médicaments de rue et de stupéfiants. Le *froukourouni* (mariage de commun accord par un contrat de courte durée) est une pratique courante sur les sites pour répondre ponctuellement aux besoins des conjoints. Par ailleurs, la fréquentation des sites d'orpaillage par les enfants contribue à la déperdition scolaire. Jusqu'à ce jour, aucun dispositif de collectes de données statistiques sur les sites d'orpaillage traditionnels n'a été mis en place par l'État malien et les communes. Ainsi, les données numériques disponibles concernent les estimations des autorités communales qui évaluent une moyenne annuelle de 30 000 personnes par site, dont 95 % d'adolescents et de jeunes, parmi lesquels 30 % sont originaires d'autres pays. Ces populations attestent migrer sur ces sites pour rechercher de l'or, faire des affaires ou du commerce, ou encore ouvrir des bars et maquis (lieux de vente de boissons alcoolisées). Elles affirment que c'est la pauvreté qui les y a conduits.

En ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants et la traite, les personnes enquêtées soulignent que ce phénomène est principalement lié aux personnes étrangères (pays étrangers et autres régions du Mali) qui prétendent, pour la plupart, venir avec leurs enfants. Le travail des enfants sur les sites varie suivant le sexe. La plupart des garçons sont employés pour creuser des trous et aller dans les galeries, tandis que les filles sont engagées comme aides ménagères et/ou utilisées dans la prostitution dans des bars. D'après un conseiller communal de Kokoyo, le service de santé reçoit un grand nombre de cas d'enfants victimes de maltraitements et d'exploitation de tout genre.

Il poursuit ces propos en ces termes :

« Nos enfants tissent des relations amicales avec les enfants sur les sites venus d'ailleurs. Ils nous révèlent souvent l'enfer que ces enfants vivent auprès de leurs tuteurs ou employeurs. Ils travaillent parfois toute la journée sans recevoir une pièce de monnaie. Frappés, privés de nourriture et victimes de toutes formes d'exploitations y compris l'exploitation sexuelle, ces enfants ne bénéficient d'aucune protection »

Conseiller communal de Kokoyo

1.2. CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS SUR LES SITES ÉTUDIÉS

Les enfants présents sur les sites proviennent de différentes situations :

- des familles qui arrivent sur les sites avec leurs enfants à la recherche de bien-être social et économique ;
- d'employeurs, de recruteurs, d'intermédiaires qui amènent des enfants sur les sites à des fins d'exploitation économique, y compris d'exploitation sexuelle ;
- des enfants qui viennent d'eux-mêmes, seuls ou en compagnie d'amis pour chercher de l'or, du travail, ou faire du petit commerce.

TABLEAU 2. RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ÂGE DES ENFANTS RECENSÉS SUR LES DEUX SITES

Sexe/groupe d'âge	Koflatiè		Kokoyo		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sexe						
Garçon	146	56,8	103	45,6	249	51,6
Fille	111	43,2	123	54,4	234	48,4
Total	257	100,0	226	100,0	483	100,0
Groupes d'âge						
12-14 ans	54	21,0	92	40,7	146	30,2
15-17 ans	203	79,0	134	59,3	337	69,8
Total	257	100,0	226	100,0	483	100,0

NB : 483 enfants ont été recensés, mais seulement 356 étaient sur place au moment de l'enquête et ont été interviewés.

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

Au total, 483 enfants âgés de 12 à 17 ans ont été recensés sur les deux sites de l'étude. 53,2 % soit 257 enfants fréquentent le site de Koflatiè et 46,8 % soit 226 enfants fréquentent celui de Kokoyo. Environ trois quarts (73,7 %) étaient présents lors du passage des agents recenseurs, contre 26,3 %, enfants temporairement absents. Pour ces derniers, seuls leur âge et leur sexe ont pu être renseignés. Le nombre total d'enfants recensés sur ces deux sites nous donne une idée de l'effectif des enfants présents sur les sites d'orpaillage au Mali. Avec un effectif de 483 enfants pour deux sites, on a une moyenne de 242 enfants par site. Ainsi, pour dix sites, le nombre d'enfants de 12 à 17 ans fréquentant les sites est estimé à plus de 2 420 enfants.

En termes de genre, près de la moitié des enfants enquêtés sur les sites (48,4 %) sont des filles, contre 51,6 % de garçons. Si ces derniers sont donc légèrement plus représentés sur l'ensemble des deux sites, les filles sont toutefois plus nombreuses sur le site de Kokoyo, avec 54,4 % contre 45,6 % pour les garçons. Cette prédominance peut s'expliquer en partie par le taux plus élevé d'abandon scolaire des filles dans cette localité.

Selon la tranche d'âge, plus de deux tiers des enfants (69,8 %) ont un âge compris entre 15 et 17 ans et moins d'un tiers (30,2 %) sont âgés d'à peine 12 à 14 ans. Le **tableau 2** plus haut donne des détails sur la répartition des enfants par site, selon l'âge et le sexe.

► Statut scolaire, classe actuellement fréquentée et niveau d'instruction

Le **tableau 3** met en exergue que 51,4 % des 356 enfants enquêtés n'ont jamais fréquenté l'école formelle et 41,9 % ont abandonné l'école. Parmi les enfants non scolarisés, 55,7 % sont des filles contre 46,3 % de garçons. 60 % des enfants ayant abandonné l'école ont un niveau primaire, 20 % sont issus de l'enseignement coranique, 12,1 % ont un niveau du premier cycle et 7,4 % sont du second cycle. Seulement 6,7 % des enfants enquêtés fréquentent actuellement l'école classique.

La forte proportion d'enfants ayant abandonné l'école (42 %) révèle l'impact négatif des activités d'orpaillage sur la scolarisation. La recherche d'argent représente la cause principale de l'abandon de l'école par les enfants. Certaines filles quittent également l'école pour éviter les mariages d'enfants et d'autres formes d'abus et de violences. Par exemple, la maltraitance de certains enfants dans leurs familles d'accueil pousse les enfants à trouver « refuge » ailleurs, comme dans ces sites. La majorité des enfants abandonnent l'école au niveau du primaire, les filles davantage que les garçons. Par ailleurs, ceux qui fréquentent toujours l'école risquent également d'y renoncer au profit de la recherche d'argent ou d'autres moyens de subsistance, étant donné que ces deux activités sont incompatibles.

TABLEAU 3. RÉPARTITION DES ENFANTS ENQUÊTÉS SUR LES SITES SUIVANT LE PARCOURS SCOLAIRE (ÉCOLES CLASSIQUES ET CORANIQUES)

Parcours scolaire						
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Statut scolaire actuel						
Fréquente toujours l'école classique	19	11,6	5	2,6	24	6,7
A abandonné l'école	69	42,1	80	41,7	149	41,9
N'a jamais fréquenté	76	46,3	107	55,7	183	51,4
Total	164	100,0	192	100,0	356	100,0
Niveau d'éducation des enfants qui fréquentent actuellement l'école						
Coranique	4	21,1	0	0,0	4	16,7
Primaire	4	21,1	4	80,0	8	33,3
Premier Cycle	4	21,1	0	0,0	4	16,7
Second Cycle	7	36,8	1	20,0	8	33,3
Total	19	100,0	5	100,0	24	100,0
Niveau d'éducation des enfants ayant abandonné l'école						
Coranique	13	18,8	17	21,3	30	20,1
Primaire	39	56,5	51	63,8	90	60,4
Premier Cycle	13	18,8	5	6,3	18	12,1
Second Cycle	4	5,8	7	8,8	11	7,4
Total	69	100,0	80	100,0	149	100,0

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

► **Répartition des enfants enquêtés selon le statut matrimonial de l'enfant**

Près de l'intégralité des enfants enquêtés sur les deux sites sont célibataires, à l'exception de 2 % (7 filles) en situation de mariage monogamique ou polygamique. Aucun garçon n'est déclaré marié ou ne vit en union libre. Parmi les enfants célibataires, certains se sont retrouvés sur les sites pour échapper aux mariages d'enfants.

Les enfants en union ou en couple proviennent d'autres localités du Mali ou d'autres pays, et sont ainsi des étrangers qui viennent travailler (chercher de l'or ou faire des affaires). L'étude n'a pas pu établir si ces mariages ont été contractés sur les sites d'orpaillage ou non. Cependant, selon les autorités communales et les *Tomboloma* interrogés, les

unions ou les mariages contractés sur les sites représentent généralement des mariages de contrat à courte durée (*fou-roucourouni*), pratique principalement usitée par des personnes étrangères pendant leur séjour sur le site.

Certaines filles viennent sur les sites d'orpaillage à la recherche d'argent pour constituer leur trousseau de mariage et/ou améliorer les conditions économiques de leurs familles. Ce témoignage confirme que le mariage d'enfants reste un facteur de risque de mobilité, de traite et d'exploitation des enfants, notamment pour les filles.

TABLEAU 4. RÉPARTITION DES ENFANTS ENQUÊTÉS DES SITES SELON LE STATUT MATRIMONIAL

Statut matrimonial						
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Célibataire (jamais marié)	164	100,0	185	96,4	349	98,0
Mariage monogamique	0	0,0	6	3,1	6	1,7
Mariage polygamique	0	0,0	1	0,5	1	0,3
Union libre/concubinage	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Divorcé/séparé	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Veuf/veuve	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	164	100,0	192	100,0	356	100,0

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

TABLEAU 5. RÉPARTITION DES ENFANTS ENQUÊTÉS SELON LA ZONE DE PROVENANCE

Pays/zone de provenance						
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Village abritant le site	43	26,2	51	26,6	94	26,4
Autre village de la commune du site	17	10,4	25	13,0	42	11,8
Autre commune du cercle du site	6	3,7	9	4,7	15	4,2
Autre cercle de la région du site	3	1,8	3	1,6	6	1,7
Autre région du pays (Ségou, Kayes, Sikasso, Bamako, Mopti)	62	37,8	66	34,4	128	36,0
Pays étrangers (Guinée, Togo, Nigéria, Niger, Burkina Faso, Ghana, Sierra Leone)	33	20,1	38	19,8	71	19,9
Total	164	100,0	192	100,0	356	100,0

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

► **Répartition des enfants enquêtés selon la zone de provenance**

L'analyse des résultats concernant la répartition des enfants dénombrés par lieu de provenance montre que 20 % d'entre eux viennent d'autres pays africains, contre 80 % d'enfants originaires du Mali. Les pays de provenance des enfants sont le Nigéria, le Ghana, la Guinée Conakry, le Togo, la Côte d'Ivoire, la Sierra Léone et le Burkina Faso.

Vis-à-vis des enfants originaires du Mali, 36 % viennent de régions autres que celle abritant les sites, 11,8 % sont issus des communes abritant les sites, 4,2 % d'autres communes et seulement 1,7 % proviennent d'autres cercles que celui abritant les deux sites (cf. **tableau 5 page précédente**).

Une analyse croisée des activités exercées sur les sites indique que la plupart des filles venues des pays étrangers se retrouvent sujettes à la prostitution, ce qui confirme ainsi l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants sur les sites. Les garçons viennent majoritairement du Burkina Faso. Si la plupart des filles ayant eu des rapports sexuels sur les sites peuvent être considérées en situation d'ESE,

ce n'est généralement pas le cas des garçons. En effet, pour avoir des rapports sexuels, ces derniers ont payé une contrepartie pour bénéficier du service. Ils sont donc considérés comme clients et non comme victimes.

► **Les enfants accompagnés ou non accompagnés par la famille**

Si un grand nombre d'enfants enquêtés fréquentent ou habitent les sites avec leurs parents, ce n'est pas le cas pour tous. L'étude indique que 63,2 % des enfants sont accompagnés contre 36,8 % non accompagnés. Parmi ces derniers, 9,3 % vivent seuls, 5,3 % ont une famille située hors du site et 12,6 % vivent avec un patron sur le site. On note que les filles travaillent davantage sous la coupe d'un patron que les garçons (cf. **tableau 6**). Ces tendances sont toutefois en contradiction avec les avis des personnes ressources interrogées qui estiment que le nombre d'enfants non accompagnés présents sur les sites est le plus élevé. Ce contraste peut s'expliquer par le fait que la notion de « famille » est susceptible d'être comprise différemment par les enfants. En effet, un enfant vivant avec un ressortissant de son village qui l'exploite peut parfaitement affirmer qu'il vit avec sa famille sur le site.

TABLEAU 6. RÉPARTITION DES ENFANTS DES SITES SELON QU'ILS VIVENT OU NON AVEC LEURS FAMILLES

Modalités						
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui, famille sur le site	104	63,4	121	63,0	225	63,2
NON Accompagnés						
Seul sur le site	21	12,8	12	6,3	33	9,3
Avec un patron	18	11,0	27	14,1	45	12,6
Avec des ami(e)s	13	7,9	20	10,4	33	9,3
Une famille hors du site	8	4,9	11	5,7	19	5,3
Seul hors du site	0	0,0	1	0,5	1	0,3
Total	164	100,0	192	100,0	356	100,0

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

2. FORMES D'EXPLOITATION SEXUELLES SUBIES PAR LES ENFANTS SUR LES SITES

Les rapports sexuels subis par les enfants sont de deux natures :

- **Avec contrepartie** : l'enfant reçoit de l'auteur de l'argent, une promesse pour garantir sa sécurité, un logement, de la nourriture ou un bien matériel tel qu'un téléphone portable ou tout autre cadeau ;
- **Par contrainte** : menace verbale ou physique, intimidation, viol, privation de droit.

Les résultats de l'étude indiquent que l'exploitation sexuelle des enfants existe sur les sites d'orpaillage. En effet, sur les 356 enfants rencontrés, 46,3 % affirment ouvertement avoir subi des rapports sexuels sur les sites. Près de la moitié des filles (49,5 %) touchées par l'enquête reconnaissent avoir été soumises à des rapports sexuels sur les sites, contre 42,7 % de garçons. Selon le **tableau 7**, les filles sont davantage exposées ou victimes d'exploitation sexuelle que les garçons sur les sites. En effet, la proportion de filles ayant subi des rapports sexuels par contrainte est plus importante que celle des garçons. À ce sujet, certains acteurs interrogés considèrent que les filles sont victimes et que la plupart des garçons sont clients.

Si certains rapports sexuels ont eu lieu en échange d'une contrepartie en nature, espèce ou promesse, d'autres ont été subis sous la contrainte. C'est le cas pour 7,1 % des garçons et 32,6 % des filles. Quelle que soit la nature des rapports sexuels (contrainte ou contrepartie), ces chiffres révèlent des situations de violences et d'abus sexuels contre les enfants, et plus particulièrement contre les filles sur les sites.

Les rapports sexuels avec contrepartie concernent à la fois les enfants accompagnés (87,2 % d'entre eux) et les enfants non accompagnés (95 % d'entre eux).

Les garçons ayant eu des rapports sexuels avec contrepartie ont payé pour bénéficier de ces services sexuels. Ils sont donc considérés comme clients ou auteurs. En revanche, ceux ayant subi des rapports sexuels sous la contrainte sont considérés comme victimes d'exploitation sexuelle.

Selon les conventions et les lois protégeant les enfants contre toute forme d'abus et de violences auxquels le Mali a souscrit, et d'après le mandat d'ECPAT, les notions de consentement ne justifient point la commission de l'exploitation sexuelle sur un enfant. Aussi, le fait pour les enfants d'avoir des rapports sexuels sur les sites d'orpaillage constitue un facteur de risque d'ESE ou un cas d'ESE lui-même.

TABLEAU 7. RÉPARTITION DES ENFANTS SELON QU'ILS ONT SUBI OU NON DES RAPPORTS SEXUELS SUR LES SITES

Modalités						
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui	70	42,7	95	49,5	165	46,3
Non	94	57,3	97	50,5	191	53,7
Total	164	100,0	192	100,0	356	100,0
Nature des rapports sexuels						
Avec contrepartie	65	92,9	64	67,4	129	78,2
Par contrainte (moral, physique)	5	7,1	31	32,6	36	21,8
Total	70	100,0	192	100,0	165	100,0

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

2.1. EXPLOITATION SEXUELLE À DES FINS DE PROSTITUTION

Dans l'ensemble, 78,2 % des enfants, dont 92,8 % des garçons et 78 % des filles, déclarent avoir eu des rapports sexuels avec contrepartie. Pour cette catégorie, les garçons sont généralement considérés comme auteurs/clients, alors que les filles sont victimes d'exploitation sexuelle à des fins de prostitution. Par groupe d'âge, 70,8 % des filles de 12 à 14 ans et 79,4 % des filles de 15 à 17 ans ont eu des rapports sexuels avec contrepartie. Selon la provenance, 95 % des enfants viennent des villages abritant les sites et 63,6 % de pays étrangers (tableau 8).

Étant donné la sensibilité de la question, les résultats de l'approche directe (tableau 7) sont susceptibles de sous-estimer l'ampleur du phénomène de l'exploitation sexuelle sur les sites. En effet, le fait de réaliser les entretiens face à face peut dissuader certains enfants à avouer qu'ils ont eu des rapports sexuels à des fins de prostitution. Seulement 3 filles sur les deux sites affirment ouvertement pratiquer la prostitution comme activité professionnelle. Les autres exercent d'autres activités sur les sites, mais entretiennent souvent des relations sexuelles moyennant une contrepartie.

Si l'argent est la principale contrepartie, les biens matériels et les promesses de sécurité et de protection sont également cités. Les filles qui n'arrivent pas à satisfaire leurs besoins primaires (hébergement, alimentation, etc.) sont les plus exposées à l'exploitation sexuelle. Elles pro-

viennent généralement d'autres communes et régions du Mali ou de pays étrangers. Celles qui vivent sur les sites avec leur famille sont plus protégées.

Selon certains témoignages, un grand nombre de filles sont victimes d'exploitation sexuelle à des fins de prostitution, souvent par l'entremise d'un parent proche ou de membres d'un réseau. Les propos ci-après illustrent cette situation.

« Âgé de 42 ans, M.X. est le président des ressortissants du pays Y sur le site de Kokoyo. Il est propriétaire et gérant d'un maquis et de chambres de passes. Il nous confie ceci : « je suis là il y a une dizaine d'années. Je vends des boissons alcoolisées et sucrées et je reçois également des filles souvent très jeunes venant du Nigéria. Certaines viennent d'elles-mêmes et d'autres à travers un réseau de recruteurs nigériens, ghanéens, maliens et burkinabé. Certaines d'entre elles quittent le pays sans penser un seul instant qu'elles seront exploitées dans la prostitution dans le pays d'accueil. Elles deviennent ensuite et malgré elles des prostituées, car il n'y a personne pour leur venir en aide, y compris les ambassades de ces pays informées de leur situation ».

TABLEAU 8. RÉPARTITION DES ENFANTS VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE À DES FINS DE PROSTITUTION SELON L'ORIGINE ET L'ÂGE

	Rapports sexuels avec contrepartie ou sous la contrainte	Contrepartie		Sous contrainte		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Quelle est ta localité d'origine ?	Village abritant le site	38	95,0	2	5,0	40	100,0
	Autre village de la commune du site	16	69,6	7	30,4	23	100,0
	Autre commune de la province/cercle du site	8	88,9	1	11,1	9	100,0
	Autre province de la région du site	3	100,0	0	0,0	3	100,0
	Autres régions du Mali (Ségou, Kayes, Sikasso, Bamako, Mopti)	29	82,9	6	17,1	35	100,0
	Pays étranger (Guinée Conakry, Burkina Faso, Nigéria, Togo)	35	63,6	20	36,4	55	100,0
Groupe d'âge	12-14 ans	17	70,8	7	29,2	24	100,0
	15-17 ans	112	79,4	29	20,6	141	100,0
Sexe	Filles	64	78,0	31	22,0	95	100,0
	Garçons	65	92,8	5	7,2	70	100,0
	Total	129	78,2	36	21,8	165	100,0

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

« Je viens de Kankan de la Guinée Conakry, je vivais avec mes deux parents. Mon papa est cultivateur et j'aidais ma maman à cuisiner à la maison. C'est quand ma maman est décédée il y a trois ans de cela que mon père m'a confiée à ma tante maternelle pour l'aider. Après le départ de mon père pour la Guinée équatoriale, ma tante m'a informée de notre départ pour le Mali non loin de Kankan où elle avait trouvé un travail. Arrivée sur le site, je ne faisais que la lessive et nettoyer la case. Elle sortait le matin et m'apportait de la nourriture l'après-midi. La nuit, je devais veiller sur la maison, car elle sortait. Un jour, elle m'apporta des habits pour que nous sortions ensemble. Parties dans un maquis (bar), elle m'a présentée à une de ses amies pour que celle-ci s'occupe de moi. Pendant ce temps, je voyais des hommes tourner autour de notre table. De retour à la maison, ma tante m'interpelle me disant que c'est facile de gagner de l'argent ici juste en couchant avec un homme. Que c'est grâce à cela qu'elle a pu m'acheter des habits et de la nourriture. Quand j'ai refusé de gagner ma vie comme cela, elle a commencé à me dire qu'elle n'a plus assez d'argent pour me prendre en charge. Quelques jours plus tard, elle est venue avec un jeune et m'a proposé à ce dernier. J'ai refusé et j'ai été privée de nourriture ce jour-là. Le matin, elle m'a fait savoir que le monsieur m'aime et qu'il prendra toutes nos charges. La nuit, elle m'a amenée dans le même maquis (bar) pour retrouver le monsieur et je ne savais plus quoi faire. Malgré mon refus, le monsieur a couché avec moi et a ensuite donné l'argent à ma tante pour moi. C'est ainsi que ma tante m'a dit que nous allions gagner beaucoup d'argent et que nous allions retourner après à Kankan. La situation est restée ainsi jusqu'au jour où j'ai demandé de l'argent à ma tante pour m'acheter des choses pour mes petits besoins. C'est ainsi que mon problème a commencé avec ma tante qui refusa systématiquement de me donner de l'argent. Me disant qu'il fallait que j'aie au minimum trois clients par nuit pour pouvoir m'acheter des choses et de la nourriture. Que beaucoup de filles de mon âge arrivent à avoir plus de cinq clients la nuit. J'ai refusé ce qu'elle voulait que je fasse. Elle m'a frappée avec le bâton jusqu'à ce que je perde connaissance. Ayant repris connaissance, je me suis enfuie pour me réfugier chez mon autre tante à qui j'ai tout expliqué. Actuellement, j'ignore où se trouve ma tante et mon père est injoignable ».

2.2. MARIAGE D'ENFANTS SUR LE SITE

Les résultats du **tableau 4** indiquent que 7 filles sont mariées, dont 6 en situation de monogamie et 1 en situation de polygamie. Ces filles sont âgées de 15 à 17 ans. En considération des mariages d'enfants qui se font de façon arrangée dans le contexte culturel du Mali, elles sont probablement victimes d'exploitation sexuelle. Par ailleurs, les entretiens révèlent que certains mariages contractés sur les sites sont des mariages de courte durée (*froukourouni*) qui expirent avec la fin du séjour sur le site.

2.3. EXISTENCE DE PRATIQUES PORNOGRAPHIQUES IMPLIQUANT LES ENFANTS SUR LES SITES

Ce phénomène a été capté de façon directe auprès des enfants à travers le questionnaire et de façon indirecte à travers les témoignages, les entretiens et les *focus groups*.

À la question de savoir s'ils ont été impliqués ou s'ils ont été témoins d'actes pornographiques, 8,2 % des enfants enquêtés affirment avoir été associés à des activités de pornographie, tandis que 6,5 % connaissent des filles et des garçons impliqués dans ce genre de pratiques, 5,6 % uniquement des filles impliquées et 1,7 % uniquement des garçons impliqués. Par ailleurs, 3,4 % d'entre eux (12 enfants, dont 10 filles et 2 garçons) refusent de répondre à la question. Ceci laisse supposer qu'ils ont probablement été témoins d'actes pornographiques ou en ont subi sur les sites, mais qu'ils préfèrent ne pas se prononcer au regard de la sensibilité de la question (**cf. tableau 9 page suivante**).

Les pratiques pornographiques consistent à se filmer pendant des rapports sexuels et à partager les vidéos via les téléphones, à avoir des rapports sexuels en groupe, et se faire filmer ou prendre en photos en étant nu, le plus souvent dans les maquis. Cette dernière pratique concerne « surtout les filles » selon un enfant.

TABLEAU 9. RÉPARTITION DES ENFANTS ASSOCIÉS OU TÉMOINS D'ACTES PORNOGRAPHIQUES SUR LES SITES

						
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Associé à des actes pornographiques						
Oui, j'ai été associé	10	6,1	19	9,9	29	8,2
Non, je n'ai pas été associé	154	93,9	173	91,1	327	91,8
Témoins d'actes pornographiques						
Oui, je connais des filles qui se sont livrées à des actes pornographiques	7	4,3	13	6,8	20	5,6
Oui, je connais des garçons qui se sont livrés à des actes pornographiques	4	2,4	2	1,0	6	1,7
Oui, je connais des filles et des garçons qui se sont livrés à des actes pornographiques	13	7,9	10	5,2	23	6,5
Non	138	84,1	157	81,8	295	82,9
Refus de répondre	2	1,2	10	5,2	12	3,4
Total	164	100,0	192	100,0	356	100,0

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

Sur les sites d'orpaillage, presque tous les enfants détiennent dans leurs téléphones portables des vidéos à caractère pornographique. Toutefois, il a été constaté que seules les filles venant de l'étranger, particulièrement du Nigéria, du Ghana et du Togo, publient ces vidéos sur les réseaux sociaux.

► Raisons pour lesquelles les enfants subissent l'exploitation sexuelle sur les sites

Les principales causes de l'exploitation sexuelle des enfants sur les sites concernent les besoins d'argent et de protection. Dans le souci de se protéger ou de se nourrir, les filles qui arrivent sur les sites sans tuteurs sont susceptibles de se confier à d'autres personnes qui les hébergent contre des pratiques sexuelles. Très souvent, elles viennent à la recherche d'un travail pour gagner de l'argent ou pour soutenir leur famille dans la précarité, d'où la notion de contrainte. Elles débarquent par l'intermédiaire de femmes qui leur promettent un travail d'aide-ménagère et qui assurent leurs besoins dans un premier temps. Ensuite, la relation contractuelle change et devient une forme d'exploitation sexuelle. En cas de refus, les filles courent le risque d'être frappées ou renvoyées.

► Adultes qui s'adonnent aux pratiques d'exploitation sexuelle des enfants sur les sites

Les raisons pour lesquelles les adultes s'adonnent aux pratiques d'exploitation sexuelle des enfants sont généralement les suivantes : satisfaire leur besoin sexuel et profi-

ter de la vulnérabilité des enfants et de leur absence de protection et de moyens de subsistance. La majeure partie des enfants qui sont sur les sites à la recherche d'argent s'exposent à l'exploitation sexuelle. D'autres y recourent, animés par la croyance selon laquelle les rapports sexuels avec une fille vierge ou en état de menstruation attirent la chance pour trouver de l'or.

► Perception sur l'exploitation sexuelle des enfants par les communautés et les enfants

Les communautés et les enfants qui ont participé à l'enquête reconnaissent l'existence de l'exploitation sexuelle des enfants sur les sites et la désapprouvent. En effet, toutes les personnes interrogées déplorent cette situation et incriminent les autorités qui ne prennent pas suffisamment de mesures pour empêcher ces violations des droits de l'enfant. Les parents et les leaders communautaires se disent être désarmés et ne pas savoir quoi faire face à ce phénomène. Pour la plupart des enfants, la vie sur les sites ressemble à une vie dans la jungle.

« Chacun est venu pour chercher son argent et ne devrait pas se mêler de ce qui ne le regarde pas. »

Cependant, des mécanismes communautaires existent pour protéger les galeries, et l'une des croyances les plus répandues concerne le fait qu'on ne vole pas l'or. Dans ce contexte, seul l'or semble compter et les droits de l'enfant ne sont pas perçus comme une priorité.

2.4. AUTRES FORMES DE VIOLENCE SEXUELLE

Dans le cadre de cette étude, plusieurs rituels en lien avec l'ESE ont été identifiés sur les différents sites d'orpaillage touchés. Ces rituels englobent, entre autres, le fait d'avoir des rapports sexuels (adultes ou jeunes) avec des filles vierges, avec celles ayant leurs menstrues avant d'entrer dans les trous, ou encore les dimanches soir. Les rapports sexuels en référence à ces croyances se multiplient dans l'espoir de découvrir de l'or, ce qui constitue un risque pour les filles.

Les rituels sexuels sont pratiqués sur les deux sites touchés. En effet, 68 enfants sur les 356 interrogés affirment ouvertement avoir été témoins sur les sites de rituels exposant les enfants à l'exploitation sexuelle. Parmi eux, 5,3 % ont été témoins de rituels pratiqués par des garçons et des filles, 12,1 % par des garçons uniquement et 1,7 % par des filles. Ceci tend à montrer une pratique plus prononcée chez les garçons que chez les filles. 2,2 % des enfants, soit 8 enfants, refusent de répondre à la question (cf. **tableau 10 ci-dessous**).

2.5. TRAVAIL DES ENFANTS SUR LES SITES

► Analyse des activités par enfant

L'activité qu'exercent le plus d'enfants sur les sites est le lavage de l'or. En effet, 93 enfants sur les 356, soit 26,1 %, se livrent à cette activité, suivie par le petit commerce (25 % des enfants) et le creusage (18,3 %). Les autres activités non spécifiées pratiquées par les enfants sont essentiellement aide-ménagère, mécanique et travail de marabout. Certaines filles, notamment celles en provenance de l'étranger, déclarent se livrer à la prostitution sur les sites. On retrouve davantage les garçons dans le creusage (39,6 %), les galeries/fosses (18,9 %) et dans le transport de minerais (6,1 %). En revanche, les filles sont plus nombreuses dans le lavage de l'or (42,7 %), le petit commerce (36,5 %) et le tamisage (10,9 %) (cf. **tableau 11 ci-dessous**).

TABLEAU 10. RÉPARTITION DES ENFANTS TÉMOINS DE PRATIQUES RITUELLES SUR LES SITES EN LIEN AVEC L'ESE

Témoins de pratiques rituelles						
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Oui, je connais des filles	1	0,6	5	2,6	6	1,7
Oui, je connais des garçons	23	14,0	20	10,4	43	12,1
Oui, je connais des filles et des garçons	10	6,1	9	4,7	19	5,3
Non	126	76,8	154	80,2	280	78,7
Refus de répondre	4	2,4	4	2,1	8	2,2
Total	164	100,0	192	100,0	356	100,0

Source :
Enquête
sur les sites
d'orpaillage
au Mali,
novembre
2019

TABLEAU 11. ACTIVITÉS MENÉES PAR LES ENFANTS

Activités sur le site						
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Présent dans les galeries ou fosses	31	18,9	1	0,5	32	9,0
Creusage	65	39,6	0	0,0	65	18,3
Vannage	1	0,6	6	3,1	7	2,0
Lavage	11	6,7	82	42,7	93	26,1
Concassage	7	4,3	1	0,5	8	2,2
Tamisage	9	5,5	21	10,9	30	8,4
Transport de minerais	10	6,1	7	3,6	17	4,8
Taillage de pierres	4	2,4	1	0,5	5	1,4
Petit commerce	19	11,6	70	36,5	89	25,0
Employé bar, maquis, restaurant, kiosque, etc.	2	1,2	21	10,9	23	6,5
Autre	54	32,9	48	25,0	102	28,7
Aucune activité	9	5,5	5	2,6	14	3,9

Source :
Enquête
sur les sites
d'orpaillage
au Mali,
novembre
2019

► **Analyse des revenus des enfants travailleurs indépendants**

En contrepartie du travail effectué, certains enfants perçoivent une rémunération sous forme de bénéfices ou de salaires selon des périodicités différentes. Le revenu journalier perçu par les enfants varie en fonction du type d'activité et du genre. Concernant les enfants qui pénètrent dans les galeries ou les fosses, le revenu moyen journalier des garçons est de 9941 FCFA et celui des filles de 2000 FCFA, plaçant cette activité comme la mieux rémunérée. En revanche, l'activité la moins rémunérée est le lavage de l'or où les garçons perçoivent 2429 FCFA contre 2060 FCFA pour les filles. D'une façon générale, les garçons perçoivent en moyenne une rémunération plus importante que les filles pour la même activité (cf. **tableau 12 ci-dessous**).

► **Analyse des revenus des enfants travailleurs salariés**

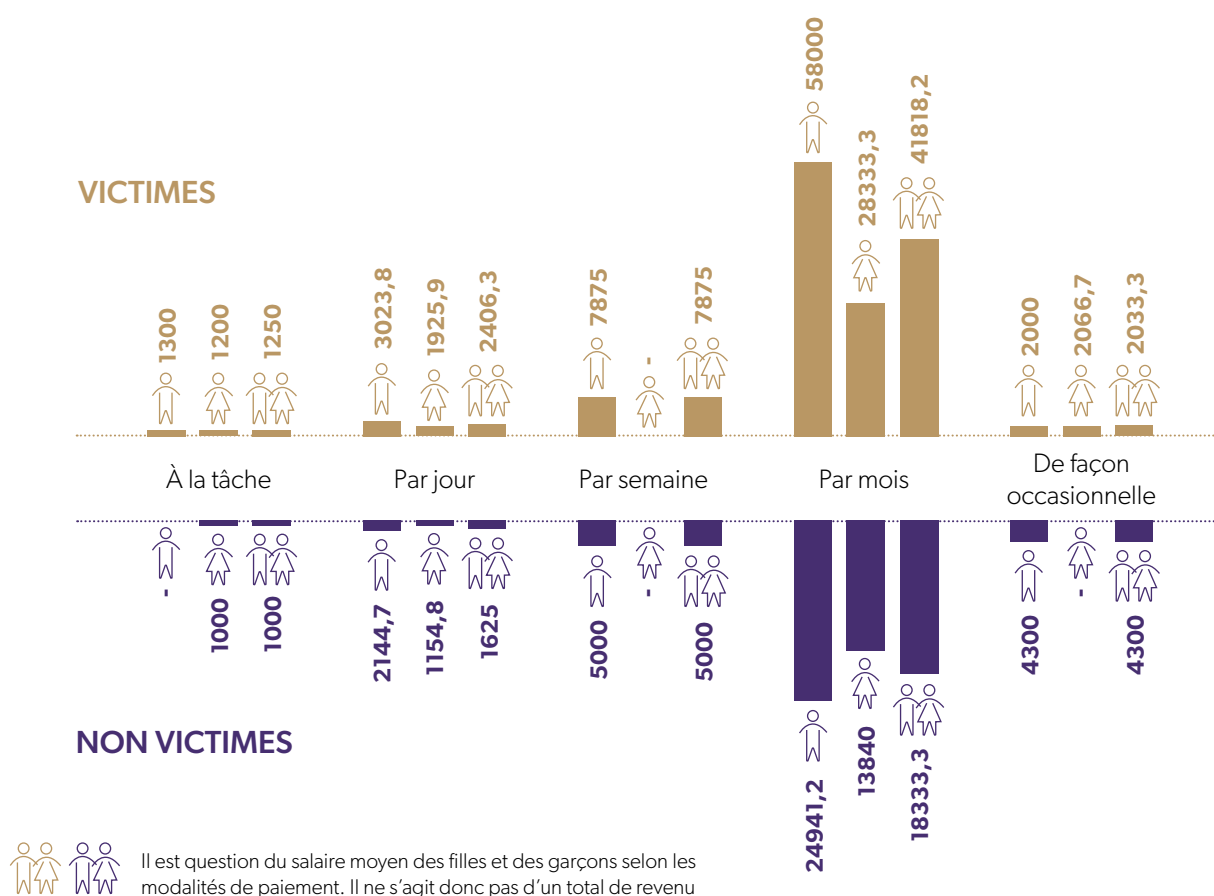
Au sujet des enfants payés à la tâche, ceux victimes d'exploitation sexuelle gagnent 1200 FCFA contre 1000 FCFA pour les non victimes. Quant au revenu mensuel, il est estimé à 41 818 FCFA pour les enfants victimes d'exploitation sexuelle contre 32 272,7 FCFA pour les non victimes. D'une façon générale, les enfants victimes d'exploitation sexuelle sont en moyenne mieux rémunérés que les autres enfants (cf. **graphique 1 page suivante**).

TABLEAU 12. REVENU MOYEN JOURNALIER (RMJ) EN FCFA DES ENFANTS TRAVAILLEURS « INDÉPENDANTS » SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ EXERCÉE SUR LES SITES

Activité						
	RMJ	Effectif	RMJ	Effectif	RMJ	Effectif
Présent dans les galeries/ou fosses	9941,2	31	2000,0	1	9500,0	32
Creusage	7685,2	65	-	0	7685,2	65
Vannage	5000,0	1	1666,7	6	2500,0	7
Lavage	2428,6	11	2061,0	82	2114,6	93
Concassage	3400,0	7	2000,0	1	3166,7	8
Tamissage	2642,9	9	2388,9	21	2500,0	30
Transport de minerais	3500,0	10	1750,0	7	2625,0	17
Taillage de pierres	4666,7	4	-	1	4666,7	5
Petit commerce	1875,0	19	2941,9	70	2723,1	89
Autre (gardiennage, lessive, mécanique, prostitution, etc.)	6146,2	54	8200,0	48	7390,9	102
Employé (bar, maquis, restaurant, kiosque, etc.)	7500,0	2	3350,0	21	3727,3	23

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

GRAPHIQUE 1. REVENU MOYEN EN FCFA PAR MODALITÉS DE PAIEMENT DES ENFANTS SALARIÉS SUR LE SITE SELON QU'ILS SONT VICTIMES D'EXPLOITATION SEXUELLE OU NON



Source : Enquête sur les sites d'orpillage au Mali, novembre 2019

2.6. TRAITE DES ENFANTS

Tous les enfants non accompagnés en situation d'exploitation par le travail ou sexuelle sont considérés ici victimes ou exposés à la traite. Selon les résultats de l'enquête, 6,47 % des enfants sont venus sur le site par un intermédiaire et 4,8 % ont fait l'objet d'un recrutement et de transport depuis leur localité d'origine du Mali ou d'un pays étranger. Au regard de l'exploitation qu'ils subissent, il est possible d'affirmer que ces enfants sont victimes de traite. Les autres enfants venus d'eux-mêmes (en situation de mobilité) et non accompagnés courent également le risque, voire sont victimes, car le recrutement se fait souvent directement sur le site.

► Mode de recrutement des enfants sur les sites

La plupart des enfants qui travaillent sur le site sont venus de leur propre initiative et ont été recrutés directement par leur employeur sur place. Par contre, 4,8 % déclarent avoir fait l'objet de recrutement et de transport depuis leur localité d'origine.

3. DÉPLACEMENT DES ENFANTS SUR LES SITES

3.1. MOTIFS DU DÉPLACEMENT DES ENFANTS VERS LES SITES

À la question de savoir comment ils se sont retrouvés sur le site, plus de 6 enfants sur 10 (61,8 %) déclarent être partis de leur propre initiative et 27,2 % ont accompagné leurs parents. On note que 17 enfants (soit 4,8 %) sont arrivés sur le site suite à leur recrutement par une personne avec laquelle ils n'ont aucun lien de parenté (tableau 13). Ces derniers sont potentiellement victimes de traite.

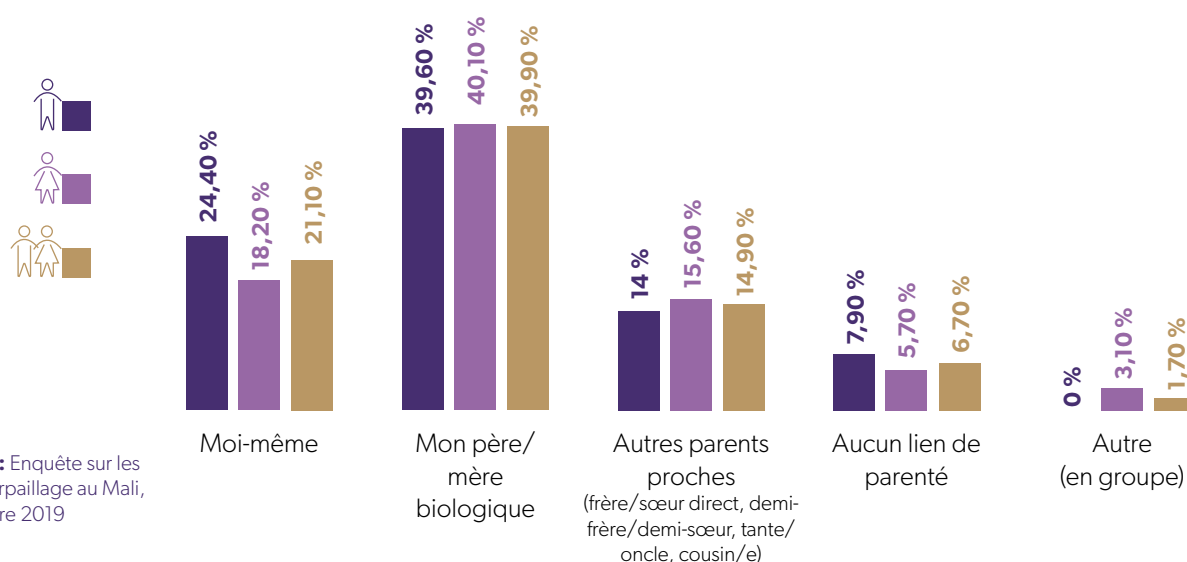
La recherche de travail constitue la première raison du déplacement sur les sites citée par les enfants, suivie de l'accompagnement des parents, notamment pour les plus jeunes enfants. D'autres se sont retrouvés pour mendier (1 enfant) ou échapper à un mariage forcé (1 enfant) dans leur localité d'origine. Il existe également sur les sites d'orpaillage des orphelins de réfugiés de guerres.

TABLEAU 13. RÉPARTITION DES ENFANTS SELON LE MOTIF DE PRÉSENCE SUR LES SITES

Raison de présence sur le site	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Trouver un travail	103	62,8	117	60,9	220	61,8
Aider mes parents	40	24,4	57	29,7	97	27,2
Recruté par une personne	10	6,1	7	3,6	17	4,8
Faire du commerce	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Autres	11	6,7	11	5,7	22	6,2
Total	164	100,0	192	100,0	356	100,0

Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

GRAPHIQUE 2. RÉPARTITION DES ENFANTS SUIVANT LES MODALITÉS DU DÉPLACEMENT



3.2. PERSONNES INTERMÉDIAIRES DANS LE DÉPLACEMENT DES ENFANTS SUR LES SITES

En ce qui concerne les personnes avec lesquelles les enfants sont arrivés sur le site, 21,1 % d'entre eux sont venus d'eux-mêmes, 39,9 % ont accompagné leurs parents biologiques, 14,9 % sont arrivés par l'intermédiaire de parents proches, 6,7 % avec des personnes sans aucun lien de parenté et 1,7 % sont venus en groupe (cf. **graphique 2 page précédente**).

3.3. DIFFÉRENTS MODES DE RECRUTEMENT DES ENFANTS

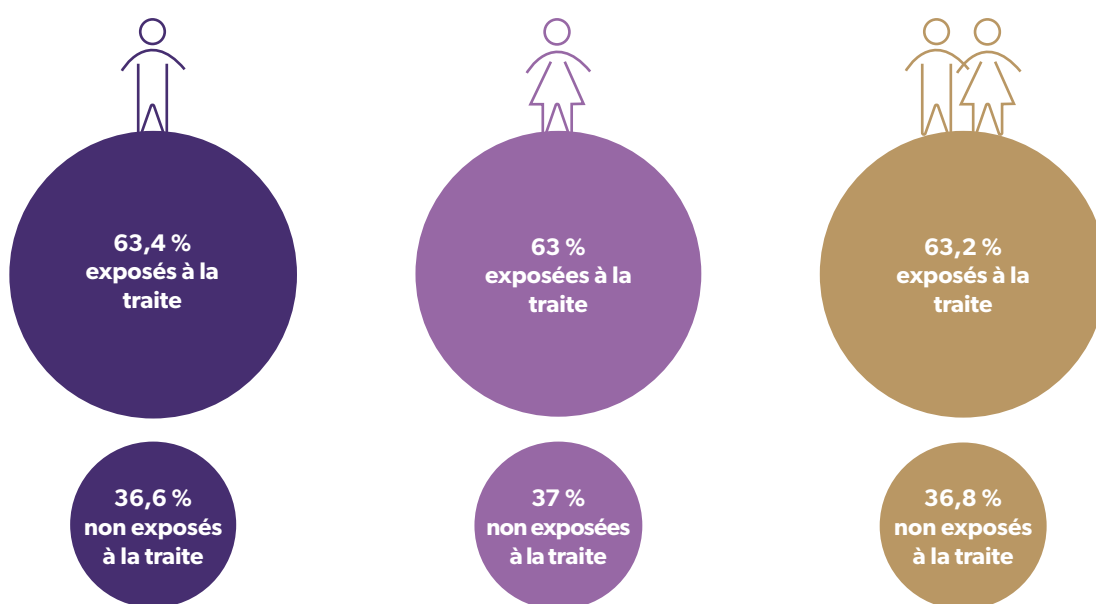
L'étude n'a pas pu identifier de façon formelle de réseaux de recruteurs. Néanmoins, les entretiens révèlent des pratiques s'apparentant à des recrutements par des membres de réseaux. En effet, la plupart des filles viennent par l'intermédiaire de femmes, avec ou sans lien de parenté, et qui travaillent dans la restauration. Les filles sont trompées. Employées dans un premier temps dans la restauration et apparentées comme étant membres de la famille, elles finissent ensuite par être exploitées dans la prostitution.

3.4. ANALYSE DU LIEN ENTRE TRAITE ET EXPLOITATION SEXUELLE DES ENFANTS SUR LES SITES

Le **graphique 3** présente l'ampleur de l'exposition des enfants à la traite. Selon les données, 63,2 % des enfants sont exposés à la traite contre 36,8 %. Les filles et les garçons sont exposés au même degré, dans la mesure où les proportions dans ces deux groupes sont pratiquement similaires (63,0 % contre 63,4 %).

Le lien entre la traite et l'exploitation sexuelle a été établi dans plusieurs études. En effet, les enfants victimes de traite sont généralement utilisés comme main-d'œuvre bon marché ou exploités sexuellement. L'exploitation sexuelle concerne principalement les filles. Certaines sont recrutées au Nigéria et en Guinée Conakry pour des perspectives de travail comme aides ménagères ou la promesse d'un passeport qui, selon les recruteurs, s'obtient plus facilement au Mali. À l'arrivée, elles sont employées dans les diverses activités développées sur les sites d'orpaillage, telles que la prostitution. L'étude montre que des recrutements formels ou informels ont lieu, tout comme le transport et l'exploitation des enfants qui arrivent et travaillent sur les différents sites touchés par l'étude. Ceci est caractéristique de la traite des enfants. Du fait de trouver certains enfants à risque ou victimes d'exploitation sexuelle sur les sites d'orpaillage, il existe bien un lien entre la traite et l'exploitation sexuelle des enfants.

GRAPHIQUE 3. RÉPARTITION DES ENFANTS POTENTIELLEMENT VICTIMES DE TRAITE



Source : Enquête sur les sites d'orpaillage au Mali, novembre 2019

4. DÉFIS ET DISPOSITIF DE LA PROTECTION DES ENFANTS SUR LES SITES D'ORPAILLAGE

L'étude a permis de mettre en exergue des problèmes majeurs de protection de l'enfance :

- Les maltraitances multiformes faites aux enfants (physiques, psychologiques, abus sexuels, privation de nourriture et autres).
- Les pratiques rituelles à caractère sexuel exposant davantage les enfants aux abus, violences et à l'exploitation sexuelle ;
- La traite des enfants ;
- Le mariage d'enfants n'a pas été révélé sur les sites, à l'exception de mariages conclus pour une courte durée qui représentent une pratique courante sur les sites d'orpaillage. Il est fort probable que des enfants en soient victimes.
- De la drogue est commercialisée dans le circuit de la prostitution et sert à combattre la fatigue. Les enfants en abusent, selon les témoignages des adultes et des responsables communaux. Les conséquences de ces problématiques sont importantes et posent un défi à la protection des enfants sur les sites.

6.1. DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE PROTECTION DES ENFANTS SUR LE SITE D'ORPAILLAGE

Bien que des ONG nationales et internationales de protection de l'enfance soient présentes dans la zone de l'étude, elles n'interviennent pas directement sur les sites d'orpaillage. À l'exception des écoles et des services de santé sur les sites, aucun service du ministère chargé de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille ne se trouve dans les communes qui abritent ces sites.

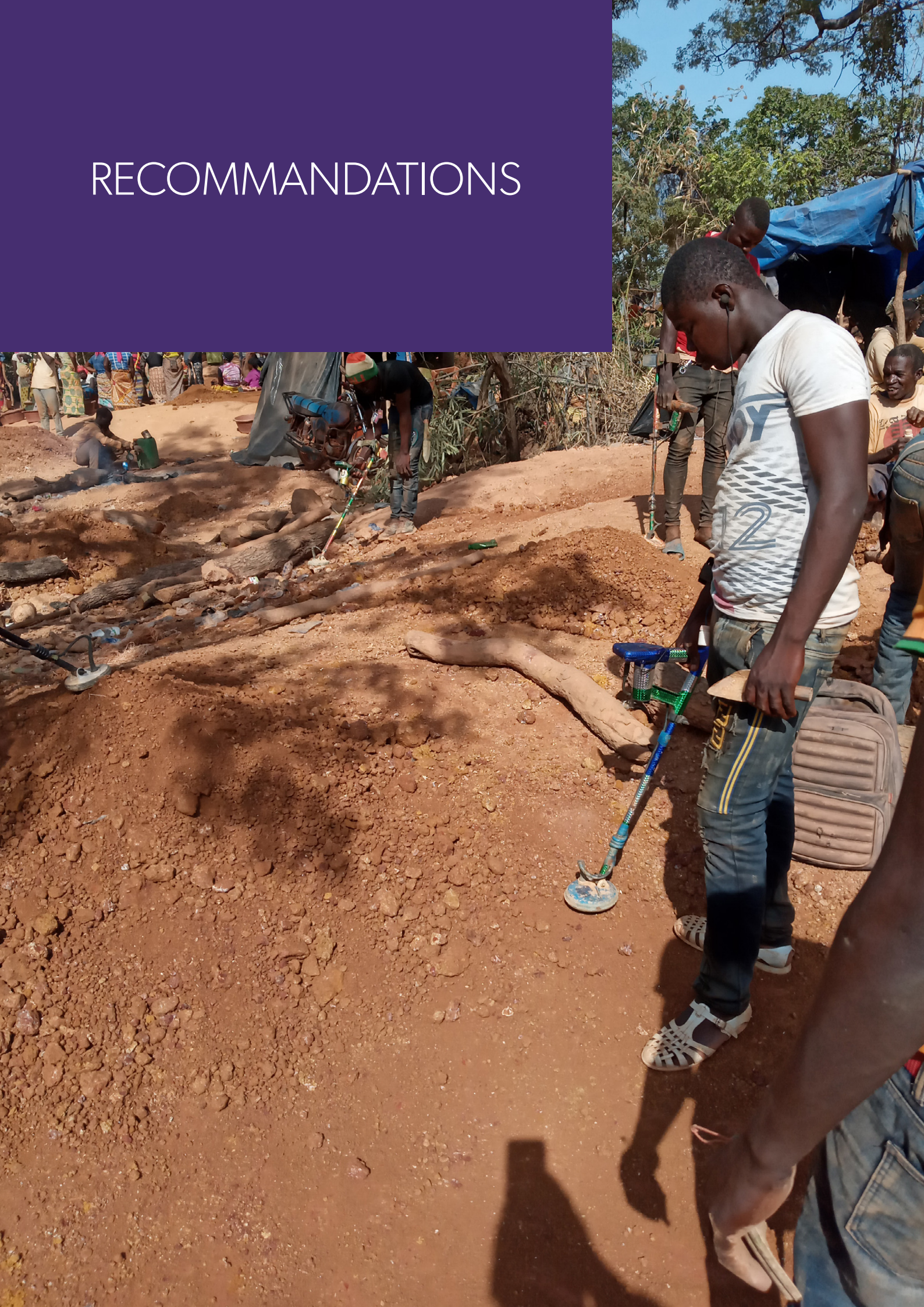
6.2. APPUIS REÇUS DES SERVICES DE PROTECTION ET SOUHAITS

Les enfants exposés ou victimes rencontrés affirment n'avoir jamais bénéficié de services d'une structure de protection de l'enfance ou participé à une activité rentrant dans ce cadre. Cependant, le centre de santé a souvent eu à accueillir et soigner des enfants victimes de violence sur les sites.

6.3. PROTECTION COMMUNAUTAIRE DES ENFANTS SUR LE SITE

Suite aux entretiens avec les responsables des sites, les parents, les leaders communautaires et religieux, les autorités communales et les services techniques de l'État, force est de constater qu'il n'existe aucun système communautaire de protection des enfants sur les sites. L'iman évoque des prêches de sensibilisation auprès des communautés. Les autorités communales reconnaissent recevoir des plaintes d'enfants qui se soldent par des arrangements à l'amiable, très souvent liés à la crainte des enfants de subir des représailles. Toutefois, ces enfants se confient aux enfants du village.

RECOMMENDATIONS





Il ressort de l'étude que les enfants présents sur les sites sont confrontés à différents problèmes de protection, principalement l'exploitation sexuelle et économique par des adultes. Cette exposition est essentiellement favorisée par la situation de pauvreté des familles, l'inadaptation du système éducatif, l'insuffisance de mécanismes de protection institutionnelle et communautaire, et la méconnaissance et non-application des textes portant protection des enfants. Par ailleurs, on peut supposer que beaucoup de parents ignorent ce que font leurs enfants et les dangers auxquels ils sont confrontés sans capacité de résilience.

Au regard de ce qui précède, il importe de renforcer les mécanismes communautaires et institutionnels de protection des enfants, la responsabilité des parents par l'éveil des consciences et les capacités de résilience des enfants. À ce titre, les recommandations suivantes sont formulées :

AU PLAN COMMUNAUTAIRE ET DES ENFANTS, IL EST PRÉCONISÉ :

-  Des **réflexions à l'échelle communale sur la protection des enfants** en général, et plus particulièrement sur l'exploitation économique et sexuelle des enfants sur les sites d'orpaillage.
-  La **mise en place de dispositifs communautaires de protection** de l'enfance dans les plans locaux de développement des communes abritant les sites d'orpaillage.
-  La **création de comités de vigilance** pour protéger les enfants sur les sites (suivi, surveillance, dénonciation et prise en charge).
-  L'implication dans les cadres de concertation communaux des ONG et des associations de protection de l'enfance pour une **synergie d'actions**.
-  Le **développement d'activités d'éducation et de sensibilisation** à travers les radios communautaires, les causeries et les théâtres-forums à l'intention des parents, des orpailleurs ainsi que des enfants.
-  L'**adoption d'un code de bonne conduite** de protection des enfants pour les enfants et les adultes sur les sites.
-  La **mise en place de comités locaux chargés de la protection** des enfants sur les sites avec la participation de tous les acteurs, y compris les élus locaux, les ONG et les associations évoluant sur les sites.
-  Le **renforcement des capacités d'auto-protection** des enfants.

AU PLAN INSTITUTIONNEL :

-  L'**application effective des textes** en matière de travail des enfants et d'exploitation sexuelle des enfants.
-  La prise de mesures pour le **respect des dispositions du code minier et d'autres textes** réglementant les exploitations artisanales, notamment le renforcement des activités de contrôle et de répression.
-  Le **retrait**, la **réinsertion sociale** (scolarisation, apprentissage professionnel, activités génératrices de revenus), **prise en charge** et **réhabilitation** des enfants victimes identifiés.
-  Le **plaidoyer** auprès des autorités publiques (État et communes concernées) pour instaurer des programmes de protection des enfants sur les sites d'orpaillage traditionnel intégrant la lutte contre l'exploitation économique et sexuelle des enfants.

CONCLUSION

Au terme de la présente étude, il ressort que les enfants de pays étrangers et du Mali travaillent et vivent sur les sites sans aucune protection. Un grand nombre d'entre eux sont venus de leur propre gré et se retrouvent seuls et exposés à des violences multiformes (physiques, psychologiques, sexuelles) et la privation de nourriture et autres. Ces enfants migrent sur ces sites à la recherche de travail pour garantir un « avenir meilleur » pour eux ou pour leur famille.

Les résultats de l'étude confirment l'absence totale de dispositifs communautaires et étatiques de protection de l'enfance sur ces sites où les droits les plus fondamentaux des enfants sont bafoués au quotidien (alimentaire, logement, santé, éducation, sanitaire, etc.).

Les causes de la recrudescence des différentes violences, abus et exploitation sexuels des enfants, sont, entre autres, la faible résilience des enfants, l'absence de dénonciation et la faible application des textes juridiques y relatifs (interdictions, sanctions).

En outre, on peut noter l'insuffisance de services de proximité en charge de la protection et de la promotion des droits des couches vulnérables (services sociaux, service de sécurité) ainsi que d'interventions des communes.

Cette situation contribue à encourager la non-scolarisation et les abandons scolaires, à renforcer les échecs scolaires et à compromettre l'avenir et la personnalité des enfants attirés sur les sites.

En outre, les enfants victimes d'exploitation sexuelle sont également exposés à la consommation d'alcool, de drogue ou de stupéfiants et au VIH-SIDA, dont la prévalence constitue une problématique encore non négligeable, particulièrement au niveau de certains groupes cibles susceptibles d'avoir de multiples partenaires.

La prévention contre toute forme de violations des droits de l'enfant sur les sites d'orpaillage, dont l'exploitation sexuelle et économique, nécessite incontestablement un engagement fort et la coopération de l'ensemble des acteurs concernés, y compris les parents, les enfants et les auteurs potentiels, d'où la nécessité de renforcer leurs rôles de protection.

Les enfants ont besoin d'être protégés par un encadrement approprié et par des formations pour renforcer leurs compétences de vie, afin qu'ils puissent se protéger eux-mêmes de toute situation à risque d'exploitation sexuelle.

Le renforcement des capacités des familles vise à les sensibiliser sur leurs responsabilités vis-à-vis des problèmes vécus par les enfants, mais surtout sur leurs devoirs et rôles dans la promotion des droits des enfants et leur protection contre les violences, l'exploitation, les abus et la négligence.

Les communautés sur les sites et dans les villages ont également besoin d'accompagnement des services de l'État ou des ONG et associations pour mettre en place ou améliorer les pratiques endogènes de protection des enfants dans le respect de leurs droits.

Cette étude révèle aussi aux autorités publiques, politiques et aux acteurs de la protection de l'enfance l'impérieuse nécessité et l'urgence d'intervenir sur les sites d'orpaillage pour réglementer le travail des enfants, sortir les enfants victimes d'exploitation économique et sexuelle et mettre en place des dispositifs étatiques et communautaires de protection de l'enfance.

C'est dans cette dynamique que des recommandations ont été formulées en vue de renforcer la protection des enfants sur les sites d'orpaillage, à travers notamment les mécanismes communautaires et institutionnels de protection de l'enfance.

La conjugaison des efforts à tous les niveaux permettra de réduire, voire d'éradiquer les violations gravissimes des droits des enfants sur ces sites, lesquelles sont extrêmement préjudiciables et criminelles pour ces derniers.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES ET PUBLICATIONS CONSULTÉES

Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI) et BIT : Enquête nationale sur le travail des enfants, 2005.

Institut national de la statistique du Mali : Accessibilité aux soins de santé, mobilité, vie politique et associative et dépenses de consommation des ménages, 2011.

Herman Pingwendé Zoungrana, Dr Baye Diakite et Atta Harber Mahamane : Les pratiques endogènes de protection des enfants concernés par la mobilité dans le contexte d'urgence à Gao et Tombouctou au Mali, IIED, Juin 2017.

Ministère de la Promotion de la Femme, de L'Enfant et de la Famille (MPFEF) de la République du Mali : Troisième, Quatrième et Cinquième Rapports Consolidés du Mali sur la Mise en Œuvre de la Convention des Nations Unies Relative aux Droits de l'Enfant, Période : 2006-2012, MPFEFM, 2017.

ECPAT Luxembourg : Étude qualitative et quantitative sur trois formes d'exploitation sexuelle à des fins commerciales des enfants, 2014.

ECPAT France - ECPAT Luxembourg : Comprendre les violences sexuelles, Un guide à destination des acteurs de protection de l'enfance pour une prise en charge intégrée au Bénin, Burkina Faso et Niger, janvier 2014.

PPT simplifié sur la sémantique d'ECPAT.

Revue Mines et communauté du Mali (n° 002, Octobre 2019).

PROGRAMMES ET STRATÉGIES

La **Politique Nationale de Promotion et de Protection de l'Enfant** (PNPPE) et son plan d'action quinquennale 2015-2019.

Le **Plan National pour l'Élimination du Travail des Enfants** (PANETEM) 2011-2020.

La **Politique Nationale Genre du Mali** qui a pour objectif de réduire les inégalités basées sur le genre.

La **Politique Nationale de Promotion de la Famille** et son plan d'action 2016-2020.

TEXTES LÉGISLATIFS DE RÉFÉRENCES

Au niveau national

L'**ordonnance n°2-062/P-RM du 5 juin 2002** portant code de protection de l'enfant.

La **loi n°2011-087 du 30 décembre 2011** portant code des personnes et de la famille.

La **loi n°2012-023 du 12 juillet 2012** relative à la traite des personnes et les pratiques assimilées.

La **loi n°99-046 du 28 décembre 1999** portant loi d'orientation sur l'éducation.

La **Lettre circulaire n°0019 MSPAS-SG du 07 janvier 1999**) pour protéger davantage les droits des couches les plus vulnérables que sont l'enfant et la femme.

La **loi n°92-020/AN-RM du 23 septembre 1992** déterminant les conditions de travail des femmes et des enfants.

Le **décret n°99-112/PM-RM du 13 juin 1996** instituant un parlement des enfants.

Au niveau international et régional

La Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, ratifiée suivant la loi n° 90-72/AN-RM du 29 août 1990.

La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant de 1990, ratifiée en 1998 (Ordonnance n°98-008/P-RM du 03 avril 1998).

La Convention n°182 de l'Organisation Internationale du Travail concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination, ratifiée le 14 juillet 2000.

Les protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant concernant l'implication des enfants dans les conflits armés et concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, ratifiés en 2002.

La Convention n°138 de l'OIT concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, ratifiée le 11 mars 2002.

Le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui complètent la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, ratifié en 2002

La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, ratifiée en 2003

Les accords bi et multilatéraux de coopération en matière de lutte contre la traite transfrontalière des enfants et des femmes avec un certain nombre de pays, dont la Côte d'Ivoire (2000), le Burkina Faso (2004), le Sénégal (2004) et la Guinée en 2005, en Afrique de l'Ouest en 2005, en Afrique de l'Ouest et du Centre en 2006

ANNEXES

OUTILS DE COLLECTE DES DONNÉES

GUIDE POUR LE FOCUS GROUP AVEC LES PARENTS

Introduction

Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir accepté de participer à cet entretien et de nous consacrer de votre temps. Mon nom est _____, et voici _____ (mon collègue chargé prendre des notes ou d'enregistrer la discussion).

Nous sommes ici au nom de ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale qui luttent contre l'exploitation sexuelle de l'enfant. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est importante pour la réussite de l'étude, qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants sur les sites d'orpaillage.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel de ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant est à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider l'enfant.

Pays	Burkina Faso ☐ Mali ☐
Région	
District	
Commune	
Village	
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année) :/...../.....
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

1. Consentement

N° d'ordre	Consentement
1	☐
2	☐
3	☐
4	☐
5	☐
6	☐
7	☐
8	☐
9	☐
10	☐
11	☐
12	☐

1 = Oui
2 = Non

2. Identification des participants

N° d'ordre	Âge	Niveau d'instruction (1)	Situation matrimoniale (2)	Lieu de provenance	Occupations sur le site (3)
1				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
2				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
3				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
4				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres

5				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
6				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
7				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
8				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
9				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
10				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
11				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres
12				Pays : Province/District : Commune :	Principale Autres

(1) Niveau d'instruction : 1) Aucun ; 2) Alphabétisé ; 3) CP1–CM2 ; 4) 6^e–3^e ; 5) 2nde–T^{le} ; BAC–Supérieur
 (2) Situation matrimoniale : 1) Célibataire ; 2) Marié(e) ; 3) Divorcé(e)/séparé(e) ; 4) Veuf/veuve ; 5) Union libre
 (3) Occupations sur le site : 1) Exploitation de l'or ; 2) Débit de boisson/restauration ; 3) Commerce ; 4) Artisanat ;
 5) Transport ; 6) Gardiennage, vidéos club...

3. Parcours et activités des enfants sur le site

- 3.1. De nombreux enfants sont présents sur le site ; comment y sont-ils arrivés ?
 3.2. Pour quelles raisons viennent-ils sur le site ?
 3.3. Avec qui les enfants vivent-ils généralement sur le site ?
 3.4. Que font généralement les enfants dans la journée ?
 3.5. Que font généralement les enfants la nuit ?

4. Perception de l'exploitation sexuelle des enfants

- 4.1. Quels sont les dangers auxquels sont exposées les filles sur le site ?
 4.2. Quels sont les dangers auxquels sont exposés les garçons sur le site ?
 4.3. Il semble qu'il existe des pratiques qui peuvent faire venir l'or dans les trous. Avez-vous connaissance de ces pratiques ? Si Oui, quelles sont ces pratiques et qu'en pensez-vous ?
 4.4. Il semble également que des enfants sont impliqués dans des activités sexuelles avec des adultes ou avec d'autres enfants sur les sites ;
- Est-ce que ces pratiques sexuelles sont fréquentes sur ce site ?
 - Quels sont les enfants qui font l'objet généralement de ces pratiques ?
 - Pour quelles raisons ces enfants s'adonnent-ils à ces pratiques ?
 - Comment ces pratiques sont-elles organisées ?
 - Que pensez-vous de ces pratiques ?
 - Quelles sont les solutions pour que ces choses ne se passent plus sur le site ?

- 4.5. Avez-vous connaissance de cas de filles qu'on a données en mariage à quelqu'un sur le site ? Pouvez-vous nous en parler ?

5. Protection des enfants sur le site

- 5.1. Comment les parents protègent-ils généralement les enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle sur le site ?
 5.2. Quelles difficultés les parents rencontrent-ils pour la protection des enfants sur le site ?
 5.3. Existe-t-il un dispositif au niveau communautaire pour protéger les enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle sur le site ?
 5.4. Si oui, pouvez-vous nous décrire ce dispositif ?
 5.5. Quelles difficultés rencontrez-vous dans le fonctionnement du dispositif ?
 5.6. Quelles bonnes actions avez-vous réalisées grâce à l'existence de ce dispositif ?
 5.7. Quels sont les services et organisations qui interviennent pour la protection des enfants sur le site ?
 5.8. Que font ces services et organisations pour protéger les enfants sur le site ?
 5.9. Comment la communauté et les parents sont-ils impliqués dans les actions de protection des enfants que mènent les services et les organisations sur le site ?
 5.10. Que pensez-vous des actions menées par ces services et organisations pour la protection des enfants sur le site ?
 5.11. Quelles suggestions pouvez-vous faire pour mieux protéger les enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle sur les sites d'orpaillage ?

But : tu es invité(e) à participer à une étude portant sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Le but de cette étude est de recueillir des informations sur les différents types de violences que subissent les enfants sur les sites, comprendre leurs causes et identifier les facteurs qui favorisent ces violences afin d'apporter des réponses appropriées à ces violences.

Âge : seuls les enfants filles ou garçons 12-17 ans sont concernés par la présente étude.

Bénéfices : Il n'existe pas de bénéfices directs liés à votre participation. Toutefois, vos réponses permettront à ECPAT France et ECPAT Luxembourg de mettre en œuvre des programmes de protection des enfants sur les sites d'orpaillage pour mieux les protéger contre les violences.

Traitement des réponses : Les réponses que vous allez fournir seront traitées sans que votre identité n'apparaisse et personne ne pourra identifier vos opinions. Les données que nous allons collecter auprès de vous vont servir uniquement à améliorer la protection de l'Enfant. L'entretien va durer 10 à 15 minutes.

Étude : Si vous avez des questions concernant l'étude, vous pouvez appeler les numéros suivants : Saïdou OUEDRAOGO au 70 26 27 38, Zakaya RAMDE au 70 07 78 81 ou ECPAT Luxembourg à Bamako au 76 06 06 03.

En application du texte portant organisation et réglementation des activités statistiques, toutes les déclarations, opinions et idées émises au cours de l'entretien restent secrets et ne seront pas communiquées à vos parents, amis, connaissances et autorités.

Extrait de la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques.

Consentement de l'enfant : Oui ☐ Non ☐

A1. Province/Cercle	A3. Date de collecte/...../.....	A4. Heure de début 	A5. Heure de fin
A2. Site : Guitorga ☐ Djikando ☐ Mane ☐ Koflatiè ☐ Kokoyo ☐			
A6. Nom d'Enquêteur	A7. CODE Enquêteur 	A8. Coordonnées GPS Latitude Longitude Altitude	

SECTION B : Caractéristiques des ménages/familles et motifs de présence sur le site

Variables étudiées	Modalités de réponse	Réponses
B1. Le répondant est-il une fille ou un garçon ?	1 = Garçon 2 = Fille	☐
B2. Quel est ton âge en années révolues ? [Il s'agit de son âge au dernier anniversaire]		☐ ☐ ☐
B3. As-tu une famille sur le site chez qui tu dors et prends habituellement tes repas ?	1= Oui, famille sur le site 2 = Oui, seul sur le site 3 = Non, une famille hors du site 4 = Non, seul hors du site	☐
B4. Pour quelle raison principale as-tu décidé de venir sur le site ?	1 = Trouver un travail 2 = Aider/Accompagner mes parents 3 = Recruter par une personne 4 = Echapper à une violence physique ou morale 5 = Autre	☐
B5. Par l'intermédiaire de qui es-tu arrivé sur le site pour la première fois ?	1= Moi-même 2= Mon père/mère biologique 3= Mon frère/sœur direct 4= Mon demi-frère/demi-sœur 5= Autre parent proche 6= Aucun lien de parenté 7 = Autre	☐
B6. Quelle sont les principales activités que tu exerces sur le site actuellement ?	1 = Présent dans les galeries/ou fosses 2 = Creusage 3 = Vannage 4 = Lavage 5 = Concassage 6 = Tamisage 7 = Transport de minerais 8 = Petit commerce 9 = Taillage de pierres 10 = Restauration/débit de boisson 11 = Artisanat 12 = Autre	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
B7. Pour le compte de quelle personne travailles-tu sur le site actuellement ?	1 = Patron sur le site 2 = Patron hors du site 3 = Moi-même 4 = Co-propriétaire 5 = Un parent 6 = Autre	☐
B8. Si tu es co-propriétaire ou si tu travailles pour toi-même, environ combien tu gagnes par jour, par semaine comme bénéfices liés à ton travail ?		☐ ☐ ☐ ☐ FCFA
B9. Si tu travailles pour un patron, à quelle fréquence te paye-t-il un salaire ?	1 = À la tâche 2 = Par jour 3 = Par semaine 4 = Par mois 5 = De façon occasionnelle 6 = Aucun salaire	☐
B10a. Quel est le montant du salaire que le patron te paye selon la fréquence indiquée ?		☐ ☐ ☐ ☐ FCFA
B10b. Si tu travailles pour un parent, combien tu gagnes par jour, par semaine comme bénéfices liés à ton travail ?		
B11. Depuis que tu travailles sur ce site, as-tu subi directement les actes suivants ? [Cochez toutes les réponses données par l'enquête]	1 = Vous frapper avec les mains ou tout autre objet 2 = Vous priver de salaire 3 = Vous priver de nourriture 4 = Vous faire des faveurs sexuelles 5 = Vous prendre nu en photo 6 = Vous insulter	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
B12. Connais-tu des filles de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avec un homme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Refus	☐
B13. Ces filles ont-elles eu les rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	☐ ☐
B14. Parmi ces filles qui ont eu des rapports sexuels avec un homme, certaines sont-elles tes amies ?	1 = Oui, des amies 2 = Oui, des parents proches 3 = Non, pas d'amitié 4 = refus	☐

B15. Connais-tu des garçons de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avec une femme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Refus	☐
B16. Ces garçons ont-ils eu les rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	☐ ☐
B17. Parmi ces garçons qui ont eu des rapports sexuels avec une femme, certains sont-ils tes amis ?	1 = Oui, des amies 2 = Oui, des parents proches 3 = Non, pas d'amitié 4 = refus	☐
B18. Connais-tu des garçons de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avec un homme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Refus	☐
B19. Ces garçons ont-ils eu les rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	☐ ☐
B20. Connais-tu des filles de 12-17 ans qui ont eu des rapports sexuels avec une femme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui 2 = Non 3 = Refus	☐
B21. Ces filles ont-elles eu les rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	☐ ☐
B22. En dehors des rapports sexuels, connais-tu des garçons ou des filles qui s'adonnent à des pratiques pornographiques sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose ?	1 = Oui, je connais des filles 2 = Oui, je connais des garçons 3 = Non 4 = Refus	☐ ☐ ☐ ☐
B23. Si OUI, quelles sont ces pratiques pornographiques ?		
B24. En dehors des rapports sexuels, connais-tu des garçons ou des filles qui s'adonnent à des rituels sexuels sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose ?	1 = Oui, je connais des filles 2 = Oui, je connais des garçons 3 = Non 4 = Refus	☐ ☐ ☐ ☐
B25. Si OUI, quelles sont ces rituels sexuels ?		
B26. As-tu déjà eu des rapports sexuels avec une femme ou un homme sur le site pour gagner de l'argent ou autre chose, au moins une fois ?	1 = Oui, avec un homme 2 = Oui, avec une femme 2 = Non 3 = Refus	☐
B27. Si OUI, as-tu eu ces rapports sexuels volontairement ou par contraintes ?	1 = Volontairement 2 = Par contrainte	☐ ☐
B28. Quelle est ta localité d'origine ?	1 = Village abritant le site 2 = Autre village de la commune du site 3 = Autre commune de la province/cercle du site 4 = Autre province de la région du site 5 = Autre région du pays 6 = Pays étranger (citer)	☐
B29. Quelle est ta situation matrimoniale actuelle ? [Est marié tout mariage coutumier, religieux ou civil]	1 = Célibataire (jamais marié) 2 = Marié (une seule femme) 3 = Marié (marié plusieurs femmes) 4 = Union libre 5 = Divorcé/Séparé 6 = Veuf/veuve	☐
B30. Quel est ton statut scolaire actuellement ? [Ne pas tenir compte des vacances scolaires]	1 = Fréquente toujours l'école classique 2 = A abandonné l'école 3 = N'a jamais fréquenté l'école classique	☐
B31. Si fréquente toujours l'école, dans quelle classe es-tu ?	1 = CP1-CP2 2 = CE1-CE2 3 = CM1-CM2 4 = 6 ^e -5 ^e 5 = 4 ^e -3 ^e 6 = 2 ^{nde} -1 ^{re} 7 = Supérieur	☐
B32. Si abandonné l'école, quelle est ton plus haut niveau d'instruction actuel ?	1 = Primaire (CP1-CM2) 2 = Post primaire (6 ^e -3 ^e) 3 = Secondaire (2 ^{nde} -1 ^{re}) 4 = BAC et plus	☐
B33. As-tu quelque chose de très important à dire que notre entretien n'a pas abordé ?		

Merci pour votre collaboration

GUIDE POUR LE RECIT DE VIE AVEC LES ENFANTS VICTIMES D'ESE

Introduction

Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir accepté de participer à cet entretien et de nous consacrer de votre temps. Mon nom est _____, et voici _____ (mon collègue chargé prendre des notes ou d'enregistrer la discussion).

Nous sommes ici au nom de ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est importante pour la réussite de l'étude.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel de ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider l'enfant.

Acceptes-tu de participer à la discussion ? OUI ☐ NON ☐

Pays	Burkina Faso ☐ Mali ☐
Région	
District	
Commune	
Village	
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année) :/...../.....
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

Informations générales sur la cible

Âge	
Sexe	Homme ☐ Femme ☐
Statut matrimonial	Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e)/séparé(e) ☐ Veuf/veuve ☐ Union libre ☐ fiancée/promise ☐
Lieu de provenance	
Durée sur le site aurifère	Années ou Mois

À l'intention des agents de terrain. Le guide se compose de questions principales et de sous-questions. Chaque question principale comporte plusieurs sous-questions. Les sous-questions ont pour but de revenir sur les points non couverts par la réponse à la question principale.

Je voudrais que tu me racontes ta vie jusqu'aujourd'hui. Les événements heureux comme malheureux que tu as rencontrés dans ta vie jusqu'aujourd'hui et la manière dont tu t'es sortis des moments difficiles. Cela nous permettra de mieux te connaître.

1. Peux-tu me raconter ta vie avant ton installation sur le site d'orpaillage ? Quels sont les événements heureux et malheureux de ta vie avant ton installation sur ce site d'orpaillage ?

- 1.1. De quels pays et localité viens-tu ? Quel âge as-tu ?
- 1.2. Peux-tu me raconter ta vie dans ta famille ? Quels ont été les événements heureux et malheureux de ta vie dans ta famille ?
- 1.3. Comment s'est passé (ou se passe) ta scolarisation ?
- 1.4. Quels ont été les autres événements heureux et malheureux de ta vie avant ton arrivée sur le site d'orpaillage ?

2. Peux-tu me raconter le processus qui ta conduit sur le site d'orpaillage ? Comment es-tu arrivé sur le site d'orpaillage ?

- 2.1. Est-ce volontairement ? Quelles sont les personnes impliquées ? Quels rôles chacune de ces personnes a-t-elle joué dans le processus de ton installation sur le site d'orpaillage ?
- 2.2. Quels engagements/promesses as-tu pris envers les personnes qui t'ont amené sur le site d'orpaillage ?
- 2.3. Pour quelles raisons es-tu venu sur le site d'orpaillage ?

3. Peux-tu me raconter ta vie sur le site d'orpaillage ?

- 3.1. Avec qui vis-tu sur le site d'orpaillage ? Quelles sont tes relations avec les personnes avec lesquelles tu vis sur le site d'orpaillage ? Quels engagements as-tu avec les personnes avec lesquelles tu vis ?
- 3.2. Quelles sont tes occupations sur le site d'orpaillage ? Pouvez-vous nous décrire toutes les activités/tâches que tu réalises sur le site d'orpaillage ? Pour quelles raisons ?
- 3.3. Si tu as un employeur, que reçois-tu de lui ? (quels sont ses engagements envers toi ?)
- 3.4. Quel est ton revenu par jour, par semaine ou par mois ?
- 3.5. As-tu eu des rapports sexuels avec quelqu'un sur le site ? Si oui, comment cela est-il arrivé ? Ce rapport était-il forcé ? Y a-t-il eu une contrepartie financière ou en nature ? Continues-tu d'avoir les rapports sexuels de la même nature ?
- 3.6. Quelles difficultés rencontres-tu en ce qui concerne ta vie sur le site d'orpaillage ?
- 3.7. Existe-t-il des services qui s'occupent des enfants sur le site d'orpaillage ? Quels appuis as-tu déjà eu de ces services ? Quelle appréciation peux-tu de ces appuis ?
- 3.8. Quels sont tes souhaits en ce qui concerne les appuis des services chargés de la protection des enfants sur le site d'orpaillage ?

4. As-tu quelque chose d'autre à ajouter en plus de ce que tu viens de dire ?

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC LES PARENTS

Introduction

Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir accepté de participer à cet entretien et de nous consacrer de votre temps. Mon nom est _____, et voici _____ (mon collègue chargé prendre des notes ou d'enregistrer la discussion).

Nous sommes ici au nom de ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est importante pour la réussite de l'étude, qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel de ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider l'enfant.

Acceptez-vous de participer à l'entretien ? OUI ☐ NON ☐

Identification

Pays	Burkina Faso ☐ Mali ☐
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année) :/...../.....
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

Informations générales sur la cible :	
Provenance	Pays : _____ Région : _____
	Province/District : _____ Commune : _____
Âge	
Sexe	Homme ☐ Femme ☐
Statut matrimonial	Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e)/séparé(e) ☐ Veuf/veuve ☐ Union libre ☐
Niveau d'instruction	Aucun ☐ CP1-CM2 ☐ 6 ^e -3 ^e ☐ 2 nd e-1 ^{re} ☐ BAC et plus ☐
Nombre d'enfants	Nombre de moins de 12 ans : garçons filles Nombre d'enfants de 12-17 ans : garçons filles
Nombre d'enfants scolarisés	Nombre de moins de 12 ans : garçons filles Nombre d'enfants de 12-17 ans : garçons filles
Durée sur le site aurifère	Années ou Mois

1. Les raisons du déplacement vers le site d'orpaillage

- 1.1. Pouvez-vous nous raconter le processus qui a conduit votre famille à se déplacer sur le site d'orpaillage ?
- 1.2. Comment avez-vous été informés sur l'existence du site d'orpaillage ?
- 1.3. Combien d'enfants (nombre de filles, nombre de garçons) vivent-ils avec vous sur le site d'orpaillage ?
- 1.4. Quels sont vos liens de parenté avec les enfants qui vivent avec vous sur le site d'orpaillage ?

- 1.5. Pour les enfants avec lesquels vous n'avez aucun lien de parenté, comment sont-ils arrivés dans votre ménage ?
- 1.6. Si au moins un enfant non scolarisé dans le ménage, demander les raisons de la non scolarisation ?

2. Occupations sur le site d'orpaillage

- 2.1. Quelles étaient vos occupations avant votre installation sur le site d'orpaillage ?
- 2.1. Quelles sont les raisons de votre déplacement sur le site d'orpaillage ?

- 2.2. Quelles sont vos activités sur le site d'orpaillage ?
- 2.3. En dehors de la fréquentation de l'école, quels sont les types d'activités exercées par vos enfants au niveau du site d'orpaillage ?
- 2.4. Quel est le revenu de chacun de vos enfants (par jour, par semaine ou par mois) ?
- 2.5. Comment sont gérés les revenus de vos enfants ? Quelles sont les personnes impliquées dans cette gestion ?
- 2.6. Quelle est la durée du travail journalier de chacun de vos enfants ?

3. Perception des risques et protection des enfants

- 3.1. Quels sont les dangers auxquels sont exposées vos filles sur le site d'orpaillage ?

- 3.2. Quels sont les dangers auxquels sont exposés vos garçons sur le site d'orpaillage ?
- 3.3. À quelle heure vos enfants rentent-ils généralement à la maison pour se coucher ?
- 3.3. Il semble qu'il existe des pratiques qui peuvent faire venir l'or dans les trous. Avez-vous connaissance des pratiques ? Si Oui, quelles sont ces pratiques et qu'en pensez-vous ?
- 3.4. Il semble également que des enfants sont impliqués dans des activités sexuelles avec des adultes ou avec d'autres enfants sur les sites ; pouvez-vous nous en parler ? (Raisons, processus, personnes auteurs, personnes intermédiaires, ...)
- 3.5. Protégez-vous vos enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle ?
- 3.6. Comment protégez-vous vos garçons et vos filles contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelles ?
- 3.7. Quelles suggestions pouvez-vous faire pour protéger les enfants contre ces phénomènes sur le site ?

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC LES PROPRIÉTAIRES DE GALERIE (TROU D'OR) ET RESPONSABLES DE SITES

Introduction

Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir accepté de participer à cet entretien et de nous consacrer de votre temps. Mon nom est _____, et voici _____ (mon collègue chargé prendre des notes ou d'enregistrer la discussion).

Nous sommes ici au nom de ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est importante pour la réussite de l'étude, qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel de ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider l'enfant.

Acceptez-vous de participer à l'entretien ? OUI ☐ NON ☐

Identification

Pays	Burkina Faso ☐ Mali ☐
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année) :/...../.....
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

Informations générales sur la cible :	
Provenance	Pays : _____ Région : _____
	Province/District : _____ Commune : _____
Âge	
Sexe	Homme ☐ Femme ☐
Statut matrimonial	Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Divorcé(e)/séparé(e) ☐ Veuf/veuve ☐ Union libre ☐
Niveau d'instruction	Aucun ☐ CP1-CM2 ☐ 6 ^e -3 ^e ☐ 2 nd e-7 ^{ie} ☐ BAC et plus ☐
Nombre d'enfants	Nombre de moins de 12 ans : garçons filles Nombre d'enfants de 12-17 ans : garçons filles
Durée sur le site aurifère	Années ou Mois

1. Déplacement vers le site d'orpaillage et activités réalisées

- 1.1. Comment êtes-vous arrivé sur ce site d'orpaillage ?
- 1.2. Comment avez-vous été informés sur l'existence du site d'orpaillage ?
- 1.3. Quelles sont les activités que vous réalisez sur le site d'orpaillage ?
- 1.4. Quelles difficultés rencontrez-vous dans l'exploitation de votre trou d'or ?
- 1.5. Il semble qu'il existe des pratiques qui peuvent faire venir plus d'or dans les trous. Avez-vous connaissance de ces pratiques ? Si Oui, quelles sont ces pratiques et qu'en pensez-vous ?

2. Activités réalisées avec les enfants

- 2.1. Quels sont les types d'activités exercées par les filles dans votre exploitation ?
- 2.2. Quels sont les types d'activités exercées par les garçons dans votre exploitation ?
- 2.3. De quels pays viennent les garçons et les filles que vous employez ? S'ils sont burkinabè (malien), de quelles régions et communes viennent-ils ?
- 2.4. Comment sont-ils arrivés sur le site ?
- 2.5. Comment les avez-vous recrutés ?
- 2.6. Quels sont vos engagements envers les enfants que vous employez ?
- 2.7. Si paiement de salaire, combien ? (par jour, par semaine, par mois)

- 2.8. Comment le salaire est-il payé ? (la personne à laquelle le salaire est remis)
- 2.9. Quelle est la durée du travail journalier des enfants que vous employez ?

3. Perception des risques et protection des enfants

- 3.1. Quels sont les dangers auxquels sont exposées les filles sur le site d'orpaillage ?
- 3.2. Quels sont les dangers auxquels sont exposés les garçons sur le site d'orpaillage ?
- 3.3. Connaissez-vous la réglementation sur le travail des enfants ? Si Oui, pouvez-vous nous en parler ?
- 3.4. Que pensez-vous de la réglementation sur le travail des enfants ?
- 3.5. Il semble que la prostitution et d'autres formes de pratiques sexuelles seraient assez développées sur les sites d'orpaillage ? Comment cela se passe sur votre site d'orpaillage ?
- 3.6. Que pensez-vous de l'implication des enfants dans ces phénomènes de la prostitution et autres pratiques sexuelles sur votre site d'orpaillage ?
- 3.7. Protégez-vous les garçons et les filles que vous employez contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle ?
- 3.8. Comment protégez-vous les garçons et les filles que vous employez contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelles ?
- 3.9. Quelles suggestions pouvez-vous faire pour mieux protéger les enfants contre la prostitution et les autres formes d'exploitation sexuelle sur les sites d'orpaillage ?

GUIDE D'ENTRETIEN INDIVIDUEL AVEC LES ACTEURS DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE (SERVICES TECHNIQUES, ONG ET ASSOCIATIONS) INTERVENANT SUR LES SITES D'ORPAILLAGE

Introduction

Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir accepté de participer à cet entretien et de nous consacrer de votre temps. Mon nom est _____, et voici _____ (mon collègue chargé prendre des notes ou d'enregistrer la discussion).

Nous sommes ici au nom de ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est importante pour la réussite de l'étude, qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel de ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider l'enfant.

Acceptez-vous de participer à l'entretien ? OUI ☐ NON ☐

Identification

Pays	Burkina Faso ☐ Mali ☐
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année) :/...../.....
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

Informations générales sur la cible :	
Provenance	Pays : _____ Région : _____
	Province/District : _____ Commune : _____
Âge	
Sexe	Homme ☐ Femme ☐
Service/organisation	
Fonction	
Durée sur le site aurifère	Années ou Mois

1. Défis de la protection des enfants sur le site d'orpaillage

- 1.1. Quels sont les problèmes de protection des enfants que vous rencontrez le plus sur le site d'orpaillage ?
- 1.2. D'où viennent les enfants présent sur le site d'orpaillage ?
- 1.3. Comment sont-ils arrivés sur les sites d'orpaillage ? (Existence de réseaux de recruteurs)
- 1.4. Quelles sont les occupations des enfants sur le site d'orpaillage ?
- 1.5. Dans les sites d'orpaillage, on rencontre souvent des cas d'exploitation sexuelle des enfants. Comment ce phénomène se présente-t-il dans votre site d'orpaillage ?
- 1.6. Comment le phénomène de l'exploitation sexuelle est-il organisé sur le site d'orpaillage ? (les acteurs impliqués et le rôle de chaque acteur)
- 1.7. D'où viennent les enfants qui sont victimes de cette exploitation sexuelle ? Comment sont-ils arrivés sur le site d'orpaillage ?

2. Dispositif de protection des enfants sur le site d'orpaillage

- 2.1. Quelles sont les institutions et organisations qui sont impliqués dans la protection des enfants sur le site d'orpaillage ?
- 2.2. Quels rôles chacune de ces institutions et organisation jouent-elles dans la protection des enfants ?
- 2.3. Avez-vous connaissance de programmes ou projets visant à protéger les enfants sur les sites d'orpaillages ? si oui, lesquels ?
- 2.4. Existe-t-il un dispositif de protection contre l'exploitation sexuelle des enfants sur le site d'orpaillage ?
- 2.5. Si oui, quels sont les acteurs qui le composent ce dispositif et comment fonctionne-t-il ?
- 2.6. Selon vous, quelles sont les faiblesses de ce dispositif ?
- 2.7. Selon vous, quelles sont les forces de ce dispositif ?
- 2.8. De quels atouts disposez-vous pour la mise en œuvre des actions de protection des enfants sur le site d'orpaillage, surtout en ce qui concerne l'exploitation sexuelle des enfants ?
- 2.9. Quelles sont les facteurs qui peuvent limiter l'efficacité des actions de protection des enfants surtout contre l'exploitation sexuelle sur le site d'orpaillage ?
- 2.10. Quelles suggestions pouvez-vous faire pour plus d'efficacité dans la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle sur les sites d'orpaillage ?

GUIDE POUR LE FOCUS GROUP AVEC LES ENFANTS SUR LE SITE

Introduction

Bonjour/Bonsoir. Merci d'avoir accepté de participer à cet entretien et de nous consacrer de votre temps. Mon nom est _____, et voici _____ (mon collègue chargé prendre des notes ou d'enregistrer la discussion).

Nous sommes ici au nom d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg, deux organisations de solidarité internationale qui luttent contre l'exploitation sexuelle de l'enfant. Nous venons vous rencontrer dans le cadre d'une étude sur la protection des enfants sur les sites d'orpaillage. Votre participation effective est très importante pour la réussite de l'étude qui permettra d'avoir des données pour mieux protéger les enfants sur les sites d'orpaillage.

Si vous choisissez de participer à cet entretien, nous nous engageons à maintenir la confidentialité. Seul le personnel d'ECPAT France et ECPAT Luxembourg aura accès au contenu de cette discussion. La seule raison pour laquelle nous ferons une exception à la confidentialité de cette discussion est si nous avons des raisons de penser qu'un enfant est à des risques de subir des préjudices ou d'être en danger. Dans ce cas, nous serons obligés de partager l'information à quelqu'un qui pourra aider cet enfant.

Pays	Burkina Faso ☐ Mali ☐
Région	
District	
Commune	
Village	
Nom du site aurifère	
Date de l'entretien	(Jour/Mois/Année) :/...../.....
Nom et prénoms du(des) intervieweur(s)	

1. Consentement

N° d'ordre	Consentement du parent/tuteur	Consentement de l'enfant
1	☐	☐
2	☐	☐
3	☐	☐
4	☐	☐
5	☐	☐
6	☐	☐
7	☐	☐
8	☐	☐
9	☐	☐
10	☐	☐
11	☐	☐
12	☐	☐

1 = Oui
2 = Non

2. Identification des participants

N° d'ordre	Âge	Sexe	Niveau d'instruction (1)	Situation matrimoniale (2)	Vit avec qui ? (3)	Lieu de provenance	Occupations sur le site (4)
1		☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐
2		☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐
3		☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐
4		☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐ ☐
5		☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐
6		☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐
7		☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐

8	☐ ☐	☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐
9	☐ ☐	☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐
10	☐ ☐	☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐
11	☐ ☐	☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐
12	☐ ☐	☐	☐	☐			Principale ☐ Autres ☐ ☐

(1) **Niveau d'instruction** : 1) Aucun ; 2) Alphabétisé ; 3) Primaire ; 4) Post-primaire ; 5) Secondaire ; 6) Supérieur
 (2) **Situation matrimoniale** : 1) Célibataire ; 2) Marié(e) ; 3) Divorcé(e)/séparé(e) ; 4) Veuf/veuve ; 5) Union libre
 (3) **Vit avec qui** : parents, tuteur (pas de lien de parenté), pairs, seul.
 (4) **Occupations sur le site** : 1) Exploitation de l'or ; 2) Débit de boisson/restauration ; 3) Commerce ; 4) Artisanat ;
 5) Transport ; 6) Gardien, 7) Prostitution ; vidéos club

3. Parcours des enfants

- 3.1. Comment avez-vous entendu parler ou connu le site ?
 3.2. Comment êtes-vous arrivé sur le site ? (individuellement chacun décrit son parcours ; le voyage, seul ou en compagnie, recrutement ou pas)
 3.3. Pourquoi êtes-vous venus sur le site ? (pourquoi faire, objectif de départ)

4. Activités sur le site

- 4.1. Que font généralement les enfants du site la journée ?
 4.2. Que font généralement les enfants du site la nuit ?

5. Situation de violence et d'exploitation sexuelle

- 5.1. Quels sont les dangers auxquels sont exposées les filles sur le site d'orpaillage ?
 5.2. Quels sont les dangers auxquels sont exposés les garçons sur le site d'orpaillage ?
 5.3. Il semble qu'il existe des pratiques qui peuvent faire venir l'or dans les trous. Avez-vous connaissance de ces pratiques sur le site ? Si Oui, quelles sont ces pratiques ?
 5.4. Il semble également que des enfants sont impliqués dans des activités sexuelles (rapports sexuels, attouchements, pornographie ...) avec des adultes ou avec d'autres enfants sur les sites d'orpaillage ;
 a. Est-ce que ces pratiques sexuelles sont fréquentes sur ce site ?
 b. Quels sont les enfants en général qui font l'objet de ces pratiques ?
 c. Pour quelles raisons ces enfants s'adonnent-ils à ces pratiques ?
 d. Quels sont les adultes qui font généralement ces pratiques sur les enfants ? (Origine/provenance de ces adultes)
 e. Comment ces pratiques sont-elles organisées ?
 f. Que pensez-vous de ces pratiques ?
 g. Quelles sont les solutions pour que ces choses ne se passent plus sur le site ?
 5.5. Avez-vous connaissance de cas filles qu'on a données en mariage à quelqu'un sur le site ? Pouvez-vous nous en parler ?

6. Appuis reçus des services de protection et souhaits

- 6.1. Quelles difficultés rencontrez-vous en ce qui concerne votre vie sur le site d'orpaillage ?
 6.2. Quels appuis avez-vous déjà eu des services/personnes qui s'occupent des enfants dans le site d'orpaillage ? Quelle appréciation pouvez-vous faire de ces appuis ?
 6.3. Quels sont vos souhaits en ce qui concerne les appuis des services/personnes chargés de la protection des enfants sur le site d'orpaillage ?

